



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Mise en œuvre et suivi des axes directeurs de prévention des déchets ménagers et assimilés et sur la préparation des nouveaux objectifs de prévention en la matière dans le cadre de la préparation du nouveau plan wallon des déchets

LOT 2

Recensement et évaluation des actions de communication/sensibilisation en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Cahier des charges SPW-OWD-006

Rapport final

Etude réalisée par :



COMASE Management Consulting S.A.
Avenue Paul Pastur, n° 361
6032 CHARLEROI
<http://www.groupecomase.com>

Juillet 2010

Table des matières

1.	INVENTAIRE DES ACTIONS ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS POUR LES ANNÉES 2007 ET 2008	4
1.1.	INTRODUCTION ET CONTEXTE	4
1.2.	MÉTHODOLOGIE	5
1.1.1.	DÉFINITION DE LA NOTION DE PRÉVENTION ET PRÉCISIONS QUANT AUX CRITÈRES PRIS EN	5
1.2.1.	DÉFINITION DE LA NOTION DE PRÉVENTION ET PRÉCISIONS QUANT AUX CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR LE CHOIX DES ACTIONS INVENTORIEES	5
1.2.2.	VARIABLES UTILISÉES POUR LA CLASSIFICATION DES ACTIONS	5
1.2.3.	SOURCES ET ORGANISMES CONSULTÉS POUR CONSTITUER L'INVENTAIRE	12
1.3.	INVENTAIRE DES ACTIONS ET SUPPORTS POUR 2007 ET 2008	14
1.3.1.	INVENTAIRE DES ACTIONS PAR PROMOTEUR	15
1.3.2.	INVENTAIRE DES ACTIONS PAR OPÉRATEUR(S)	17
1.3.3.	INVENTAIRE DES ACTIONS PAR TYPES D' ACTIONS	20
1.3.4.	INVENTAIRE DES ACTIONS PAR FLUX DE DÉCHETS	27
1.3.5.	INVENTAIRE DES ACTIONS PAR CIBLES VISÉES	31
1.3.6.	INVENTAIRE DES ACTIONS SUR BASE DE LEUR COÛT	34
2.	EVALUATION DES ACTIONS MENÉES	38
2.1.	RAPPEL DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA RÉGION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT D' ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION POUR LA PÉRIODE CONCERNÉE	38
2.2.	EVALUATION DES ACTIONS MENÉES AU REGARD DES OBJECTIFS VISÉS PAR LA RÉGION POUR LA PÉRIODE CONCERNÉE	42
2.2.1.	PWD - HORIZON 2010	42
2.2.2.	NOTE DU 30 MARS 2006	45
2.3.	INDICATEURS PROPOSÉS POUR L'ÉVALUATION DES ACTIONS	45
2.4.	EVALUATION DES ACTIONS SUR BASE DES INDICATEURS D'EFFICACITÉ	48
2.4.1	AU NIVEAU MICRO (ACTION INDIVIDUELLE)	48
2.4.2	AU NIVEAU MACRO (CUMUL SUR LES ACTIONS POUR LESQUELLES L'INDICATEUR EST DISPONIBLE)	49
2.5.	EVALUATION DES ACTIONS SUR BASE DES INDICATEURS D'EFFICIENCE	53

3.	SUPPORTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉS ET DIFFUSÉS PLUS LARGEMENT	54
3.1.	MÉTHODOLOGIE POUR LA SÉLECTION DES SUPPORTS ET CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR LE CHOIX DES SUPPORTS RETENUS POUR L'ANALYSE	54
3.2.	INVENTAIRE DES SUPPORTS PROPOSÉS POUR L'ANALYSE	55
3.3.	PROPOSITION DE CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES SUPPORTS	59
3.3.1	COHÉRENCE AVEC LES AXES DIRECTEURS DE LA PRÉVENTION	59
3.3.2	REPRODUCTIBILITÉ POUR UNE COUVERTURE RÉGIONALE	61
3.3.3	L'ANALYSE DES SUPPORTS	61
3.3.4	CHOIX DES SUPPORTS RETENUS	68
3.3.5	COHÉRENCE DES SUPPORTS AVEC LES NOUVEAUX OUTILS DE SENSIBILISATION PRÉVUS PAR LES AXES DIRECTEURS DE LA PRÉVENTION	72
4.	RECOMMANDATIONS	75
4.1.	ACTIONS DE COMMUNICATION	76
4.1.1	AU NIVEAU DES PUBLICS SPÉCIFIQUES	76
4.1.2	AU NIVEAU DES ACTIONS PAR FLUX DE DÉCHETS	78
4.2.	SUPPORTS DE COMMUNICATION	81
4.3.	RECOMMANDATIONS EN CE QUI CONCERNE LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ACTIONS	82
4.3.1	L'ÉVALUATION DES MOYENS	82
4.3.2	L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS	84
4.3.3	BUDGET À PRÉVOIR PAR LA RÉGION POUR L'ÉVALUATION DES ACTIONS	86
4.3.4	SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	87
5.	ANNEXES	91
5.1.	NOMENCLATURE	91
5.2.	FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION	94

1. INVENTAIRE DES ACTIONS ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS POUR LES ANNEES 2007 ET 2008

1.1. Introduction et contexte

La Région, notamment de par son action en terme de subsides aux pouvoirs locaux, consacre des budgets importants à la sensibilisation en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Approuvés par le Gouvernement wallon le 3 avril 2009, les Axes directeurs de prévention des déchets ménagers et assimilés (ci-après Axes directeurs de prévention) prévoient notamment que les actions de prévention intègre le principe de l'évaluation. Ce principe figure également dans l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subvention aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention. Cet arrêté stipule que les demandes de subsides comportent une évaluation des actions.

Cette étude qui s'intègre à l'étude menée par la Société RDC portant sur la « mise en œuvre et le suivi des axes directeurs de prévention de la Région wallonne et la préparation du volet prévention du futur plan wallon des déchets », vise à recenser et à évaluer les actions de communication et de sensibilisation en matière de prévention des déchets menées en Région wallonne au cours des années 2007 et 2008

Elle s'articule autour des phases suivantes :

- élaboration d'une nomenclature permettant la classification des actions (type d'action, type de déchets, cibles, ...) et leur caractérisation en terme d'intensité et de d'efficacité ;
- recensement des actions et recueil des informations sur celles-ci ;
- constitution de l'inventaire ;
- évaluation des actions menées ;
- identification des supports susceptibles d'être repris et diffusés par la Région ;
- formulation de recommandations.

1.2. **Méthodologie**

1.2.1. Définition de la notion de prévention et précisions quant aux critères pris en compte pour le choix des actions inventoriées

Aujourd'hui, les Axes directeurs de prévention constituent la référence régionale en matière d'orientation de la politique de prévention. Ces axes directeurs prévoient d'« ajuster » la définition de la prévention du 22 mars 2007¹ à celle de la Directive-cadre relative aux déchets (MB, 24 avril 2007).

Cette directive-cadre définit la prévention comme « *des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant :*

- a) *la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation et la durée de vie des produits ;*
- b) *les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;*
- c) *ou la teneur en substances nocives des matières et produits ».*

L'objectif de la mission confiée à COMASE est d'assurer un inventaire des actions de communication/sensibilisation en matière de prévention des déchets ménagers et de développer des indicateurs de ces actions dans la perspective du futur Plan Wallon des Déchets (PWD). Ce plan des déchets, s'inscrivant dans les Axes directeurs de prévention, **l'inventaire des actions présenté ci-après s'inscrit dans le cadre de la définition de la prévention énoncée au sein de la Directive-cadre relative aux déchets.**

Les actions et supports recensés dans cette étude concernent la prévention des déchets ménagers et assimilés au sens de cette définition.

1.2.2. Variables utilisées pour la classification des actions

La nomenclature élaborée pour la classification des actions s'appuie sur la nomenclature élaborée par COMASE lors de l'étude menée en 2004² et sur celle qui est utilisée par l'OWD pour la notification des actions de prévention dans le cadre de l'AGW du 17/07/08³. En fonction des spécificités des actions identifiées, certaines catégories ou sous-catégories ont été complétées et d'autres ont fait l'objet de regroupement.

L'inventaire s'articule autour des rubriques suivantes :

- L'action
- Les acteurs
- Le budget et le mode de financement
- Les cibles visées
- Les types de produits/flux de déchets concernés

¹ Le décret du 22 mars 2007 définit la notion de prévention comme « toute mesure ou opération tendant à prévenir ou à réduire la production ou la nocivité des déchets ou leurs composants ».

² Prévention déchets – lot 1. Recensement et audit des actions de prévention menées par les communes ou les associations de communes et la Région wallonne.

³ Cette nomenclature concerne les catégories de produits et flux de déchets, les types d'action, les cibles et les opérateurs.

a. L'action

- L'intitulé de l'action

Il s'agit du nom donné à l'action par le(s) acteur(s) qui l'ont initiée et/ou mise en œuvre.

- Le type d'action

Par type d'action, on entend les opérations ou type d'opérations concernées.

Le type d'action est l'unité de base de chaque action. Chaque action recensée est classée selon un et un seul type d'action. Celui-ci peut être composé de plusieurs actions élémentaires (ou sous-catégories) (cf. ci-dessous).

On distingue 6 types d'actions :

- Medias

Les actions médias peuvent être constituées d'une ou plusieurs des actions élémentaires suivantes :

- communication rédactionnelle via bulletins communaux, autres périodiques, presse quotidienne,...
- création, impression et diffusion de brochures, flyers,...
- création, impression et diffusion d'affiches, de bâches ou de panneaux...
- encarts publicitaires
- production et diffusion de spots TV ou radio
- Internet
- autres médias (publications diverses, autocollants,...)

- Formation/éducation

Les actions de formation/éducation sont des actions avec un contenu pédagogique.

Elles peuvent être constituées d'une ou plusieurs des actions élémentaires suivantes :

- création d'outils de formation et d'éducation,
- acquisition de matériel pédagogique,
- exécution d'une action de formation/éducation⁴,
- formation des formateurs,
- autres formations/éducation (actions dans le cadre du conseil communal des enfants...).

⁴ Ne sont pas concernées dans cette rubrique, les actions organisées dans un cadre scolaire et présentées par leurs opérateurs comme des animations (actions principalement centrées sur un jeu ou sur un spectacle,...).

○ Animations (hors formation/éducation)

La nomenclature permet de distinguer les animations suivantes :

- conférence – débats ou séances d'information/sensibilisation, de démonstration,...
- exposition/stand (conception),
- exposition/stand (organisation/animation),
- concours, jeux,
- spectacles, projections de films,
- distribution de matériel de prévention (boîte à tartines, sacs réutilisables,...),
- actions de promotion du réemploi⁵,
- pose d'étiquettes « achats futés » dans les magasins,
- appel à projet,
- autres animations.

○ Plans de prévention sous-régionaux

- groupe de travail,
- élaboration et suivi des plans,
- autres.

○ Actions pilotes

- Soutien promotionnel à la prévention pour équipements, octroi de primes,...
- Autres.

• L'année de mise en œuvre

Les actions recensées ont toutes été réalisées en 2007 ou en 2008.

⁵ Il s'agit d'actions visant, via une action de sensibilisation aux collectes non sélectives, à sensibiliser ses publics cibles au réemploi.

b. Les acteurs

La nomenclature permet d'identifier les promoteurs et les opérateurs des actions.

- Le promoteur

Il s'agit de l'organisme/ service initiateur de l'action.

- Service public

La nomenclature permet de distinguer les organismes suivants :

- Service Public de Wallonie
- Commune
- COPIDEC
- BEPN
- IBW
- ICDI
- IDEA
- IDELUX
- INTERSUD
- INTRADEL
- IPALLE
- Autre

- Cabinet ministériel

- Associations d'entreprises

- ONG/ASBL diverses

- Ecoles

- Organismes en charge des obligations de reprises

- Autres (bureaux d'études, Opérateurs secteur privé déchets, Entreprises, ...)

- Le(s) opérateur(s)

Il s'agit des organisme(s)/service(s) qui, généralement en collaboration avec le ou les promoteurs, ont contribué à la mise en œuvre de l'action⁶.

- Service public

- Service Public de Wallonie
- Commune
- COPIDEC
- BEPN
- IBW
- ICDI
- IDEA
- IDELUX
- INTERSUD
- INTRADEL
- IPALLE
- Autre

- Cabinet ministériel

- Associations d'entreprises

- ONG/ASBL

- Ecoles

- Organismes en charge des obligations de reprises

- Autres (bureaux d'études, Opérateurs secteur privé déchets, Entreprises, ...)

- Le(s) fournisseur(s) de produit et service(s) spécialisé(s).

Dans certains cas, le(s) opérateur(s) confie tout ou partie de la réalisation à un « sous-traitant » disposant de compétences spécifiques en lien avec la thématique ou le type d'action. Cette rubrique permet d'identifier ces « sous-traitants » lorsque l'information est disponible.

⁶ Même si l'opérateur est souvent le même que le promoteur, il peut parfois être différent dans la mesure où l'action est initiée par un organisme/service public mais sa mise en œuvre est effectuée par (ou en collaboration avec) un autre organisme/service public.

c. Budget et mode de financement

- Le budget total de l'action

Il s'agit du montant attribué à l'action par les organismes/services qui les ont initiées ou mises en œuvre.

- La partie du budget financée par la Région wallonne⁷

- Le mode de financement⁸

- AGW du 30 avril 1998,
- RW seule – financement ponctuel,
- RW seule – convention cadre,
- Co-financement RW-Europe (programme INTERREG...),
- Financement par fonds propres,
- Autres,
- Indéterminé.

d. La portée de l'action

- La portée géographique

La nomenclature permet de distinguer les actions dont la portée géographique couvre le territoire de :

- d'une commune,
- de plusieurs communes,
- d'une intercommunale,
- de plusieurs intercommunales,
- de la Région Wallonne.

La nomenclature permet aussi de distinguer :

- les actions qui, outre le territoire de la Wallonie, couvrent également d'autres régions (Région Bruxelloise et/ou Région flamande),
- les actions transfrontalières : actions qui, en Wallonie couvrent en général une ou plusieurs intercommunales et qui couvrent en outre certains territoires transfrontaliers.

⁷ Lorsque l'information est disponible.

⁸ Lorsque l'information est disponible.

- Les cibles visées

La nomenclature permet de classer chaque action selon un maximum de deux cibles principales correspondant le mieux à la description qui en a été fournie à COMASE. Au sein de cette (ces) catégorie(s) principale(s), des précisions peuvent être apportées en mentionnant un ou plusieurs sous-catégories de cibles.

- Citoyens

- Jeunes (hors école)
- Ménages/familles
- Maîtres compositeurs
- Autres

- Services publics

- Ecoles
- Administrations
- Autres services publics

- ONG/ASBL

- Mouvements de jeunesse
- Stages/plaines de jeux
- Clubs sportifs
- Autres

- Entreprises secteur tertiaire

- Commerces (Super- et hypermarchés, détail)
- Professionnels du jardin
- HORECA
- Services aux entreprises
- Campings
- Hôpitaux, MRS
- Organismes de festival
- Autres

- Entreprises secteurs primaire et secondaire

- Autres

e. Le(s) type(s) de produit/flux de déchets concerné(s)

Pour chaque action recensée, plusieurs flux de déchets peuvent être mentionnés.

Les 6 flux de déchets identifiés comme prioritaires dans les Axes directeurs de prévention sont les suivants:

- déchets verts
- déchets organiques
- déchets encombrants
- déchets d'emballages et produits jetables
- déchets spéciaux des ménages
- déchets papier

Comme il a été observé, de nombreuses actions mises en œuvre en 2007 et 2008 concernant plusieurs flux sans qu'il soit possible d'en faire ressortir l'un ou l'autre en particulier, une rubrique prévention en général a également été prévue.

Les déchets/produits concernés spécifiquement au sein de chaque flux sont ceux qui sont prévus par la nomenclature utilisée par l'OWD pour la notification des actions de prévention dans le cadre de l'AGW du 17/07/08⁹.

1.2.3. Sources et organismes consultés pour constituer l'inventaire

L'identification des actions a été réalisée en consultant plusieurs sources et organismes :

- 1) le Service Communication de la DGO3 pour les actions menées par ce service sur le thème de la prévention ;
- 2) les informations disponibles au sein de l'OWD (tableaux de synthèse et dossier de suivi) pour les actions menées dans le cadre de l'AGW du 30/04/1998 par les intercommunales en 2007 et 2008 par les intercommunales ainsi que celle menées par les communes en 2007 ;
- 3) les informations fournies directement par les responsables des intercommunales lorsque celles-ci n'ont pas mené d'actions dans le cadre de l'AGW du 30/04/1998¹⁰ ;
- 4) la COPIDEC : pour compléter les informations au sujet des actions initiées/coordonnées par la COPIDEC et relayées par les intercommunales ;
- 5) les sociétés et organismes en charge des obligations de reprise ;

⁹ Cette nomenclature figure sur le Portail de l'environnement du SPW sous la rubrique « *subsidés prévention* » de la partie consacrée aux déchets.

¹⁰ IBW (pour 2007 et 2008), IPALLE (2007), INTERSUD (2007).

6) les principaux acteurs du secteur associatif et ONG susceptibles de mener des actions de prévention :

- Espace Environnement,
- le CRIOC,
- le Réseau Ressources,
- l'ASBL Green,
- les CRIE,
- ASBL Eco conso,
- L'ASBL COREN,
- le Comité Jean Pain.

Remarque :

- *L'offre de COMASE proposait, en option, la **consultation directe** des Communes (via l'échevin de l'environnement), en vue d'identifier les éventuelles actions de prévention mises en œuvre en dehors de l'AGW du 30/04/98. Cette option n'a pas été retenue.*
- *Les actions menées en 2008 par les communes qui en ont menées dans le cadre de l'AGW 1998 n'ont pas pu être fournies à COMASE dans les délais imposés de l'inventaire et ne font donc pas partie de l'inventaire.*

1.3. Inventaire des actions et supports pour 2007 et 2008

Pour rappel, les actions recensées sont :

- réalisées en 2007 ou en 2008,
- centrées majoritairement sur la prévention des déchets ménagers et assimilés.

Remarque : certaines actions de prévention identifiées par COMASE sont intégrées à des actions plus larges de sensibilisation à l'éco-consommation ou à la gestion des déchets. Dans la mesure où ces dernières intègrent un volet de prévention clairement identifiable, c'est ce volet qui est repris dans l'inventaire.

Chaque action identifiée est répertoriée dans un fichier de type Excel structuré selon la nomenclature présentée ci-dessus.

Elle se distingue systématiquement par :

- un nom,
- un promoteur,
- un ou deux opérateurs,
- un type d'action principal,
- une à deux cibles principales,
- un ou plusieurs flux de déchets.

De plus, dans la mesure où l'information est disponible, d'autres données (coût de l'action, intensité de celle-ci, ...) ont également été intégrées à la base de données.

Au total, 298 actions ont été identifiées :

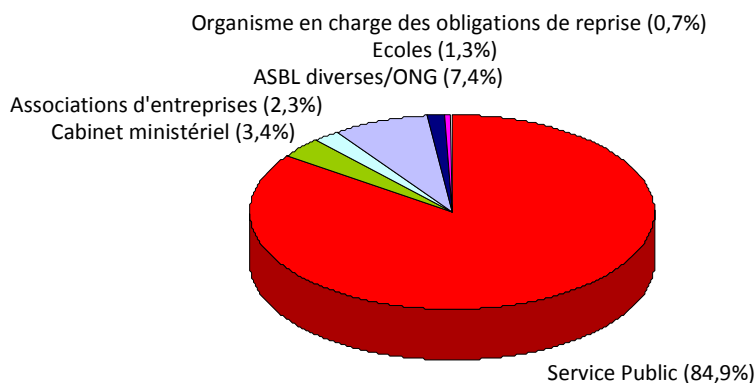
- 165 menées en 2007,
- 133 menées en 2008¹¹.

¹¹ A ces 133 actions, il faut ajouter 24 actions menées pour les communes dans le cadre de l'AGW de 1998 qui n'ont pas pu être prises en compte dans l'inventaire (cf. page précédente).

1.3.1. Inventaire des actions par promoteur

Promoteur (initiateur de l'action)

	Nb	% cit.
Service Public	253	84,9%
Cabinet ministériel	10	3,4%
Associations d'entreprises	7	2,3%
ASBL diverses/ONG	22	7,4%
Ecoles	4	1,3%
Organisme en charge des obligations de reprise	2	0,7%
Autres	0	0,0%
Total	298	100,0%



- ✓ **253 actions** (soit 85%) ont été menées à l'initiative d'un **service public**.

Parmi ces actions :

- 67% ont été menées à l'initiative d'une intercommunale ou de la COPIDEC,
- 21% viennent de l'initiative d'une commune¹²,
- 11% sont initiés par d'autres services publics ou parapublics (CRIE, Communauté française,...),
- 7% ont été menées à l'initiative de la DGO3 du SPW¹³.

La plupart de ces actions sont détaillées au point suivant (inventaire des actions par opérateur).

- ✓ **10 actions** ont été menées à l'initiative du **Cabinet du Ministre de l'Environnement**. Ces actions ont toutes été mises en œuvre par (ou en collaboration avec) d'autres services publics ou organismes.

¹² Pour rappel, les actions menées en 2008.

¹³ Dans certains cas, plusieurs services publics ont été promoteurs de l'action.

Il s'agit des actions suivantes :

- le logo et le site Internet « Moins de déchets »,
- une subvention allouée aux organisateurs des festivals de Dour et Esperanzah,
- la rédaction des textes d'une brochure sur le compost destinée aux professionnels du jardinage,¹⁴
- un folder sur les détergents écologiques,
- une brochure destinée « Camp de vacances »,
- un appel à projets axé sur la prévention dans les écoles confié à l'ASBL GREEN,
- la mise en place d'une vitrine Réemploi au sein de la Ressourcerie Namuroise,
- la réalisation de folders sur la prévention par la Ville de Namur,
- la campagne « STOP PUB »,
- la réalisation de sacs réutilisables en amidon de maïs (confié à l'APAQW et l'ASBL ECOMONS).

✓ **22 actions** ont été réalisées à l'initiative d'**ASBL** ou d'**ONG**

- Le réseau EcoConso ASBL (13 actions)
- Espace Environnement (4 actions)
- Nature et Progrès (2 actions)
- COREN (2 actions)
- CRABE ASBL (1 action)

Ces actions sont détaillées au point suivant (inventaire des actions par opérateur).

✓ **7 actions** ont été mises en œuvre à l'initiative de l'**association d'entreprises** Ressources (cf. point suivant)

✓ **4 actions** émanant des **écoles**

Il s'agit toutes d'actions sur le compostage des déchets. Ces actions ont été renseignées à COMASE par le Comité Jean Pain qui les a mis en œuvre.

Il faut noter que l'inventaire recense en outre de nombreuses actions menées dans les écoles à l'initiative d'un service public (et pas directement des écoles).

Il faut également relever que les établissements scolaires n'ont pas été consultés pour l'inventaire, ce qui explique peut-être le peu d'actions recensées menées à l'initiative des écoles.

¹⁴ *Seuls les textes de la brochure ont été rédigés. Cette brochure n'a pas été éditée en 2008.*

- ✓ **2 actions** mises en œuvre par les organismes en charge des obligations de la reprise.

Bien qu'ils aient tous été consultés pour l'inventaire, les organismes en charge de reprise n'ont, pour la plupart, pas communiqué d'actions de prévention pour la période 2007 et 2008.

Les seules actions de prévention renseignées à COMASE sont deux publications destinées aux professionnels éditées par PreventPack et destinées aux professionnels de la distribution :

- Le dossier « Diminution de deux tiers de sacs de caisse unique »
- La publication « La prévention, c'est quoi ? »

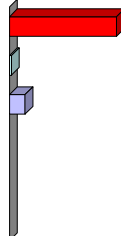
Signalons toutefois que certaines des actions axées sur le tri et le recyclage menées par ces organismes abordent la prévention mais leurs promoteurs reconnaissent que la prévention n'en est pas le message principal. C'est le cas notamment des nombreuses animations organisées dans les écoles à l'initiative de Fost Plus.

1.3.2. Inventaire des actions par opérateur(s)

Rappel

*Certaines actions sont menées par **deux opérateurs** qui collaborent alors pour sa mise en œuvre¹⁵ ; c'est la raison pour laquelle dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'opérateurs est supérieur au nombre d'actions.*

Opérateur(s)		
	Nb	% obs.
Service public	254	85,2%
Association d'entreprises	9	3,0%
ASBL diverses/ONG	40	13,4%
Ecoles	4	1,3%
Organisme en charge des Obligations de reprise	2	0,7%
Autres	1	0,3%
Total	298	



¹⁵ Il s'agit alors le plus souvent de l'organisme/service promoteur et d'un autre organisme.

✓ 85% des actions sont mises en œuvre par un (des) service(s) public(s) :

- **238 actions** (soit 86%) par les **intercommunales**.

On y retrouve notamment :

- Des actions menées dans le cadre de l'**AGW de 1998** par les intercommunales qui ont introduit une déclaration de créances à l'OWD.
- Des actions communiquées à COMASE par les **intercommunales qui n'ont pas introduit de déclaration de créances** en 2007 (IPALLE, INTERSUD) et en 2008 (IBW).
- Une action menée par l'ICDI dans le cadre du programme **INTERREG Reduce**.
- Trois actions menées par IPALLE et INTERSUD dans le cadre du programme **INTERREG Mini déchets**

- **9 actions** par le **Service Public de Wallonie** :

- Actions dont le promoteur est le Cabinet du Ministre de l'Environnement : le logo et le site Internet « Moins de déchets », la rédaction de la brochure sur le compost, la brochure sur les détergents écologiques, la brochure pour les Camps scouts, l'action « Stop Pub », les sacs réutilisables en amidon de maïs (en collaboration avec l'APAQW et l'ASBL ECOMONS)...
- Les éco-calendriers réalisés (en collaboration avec l'ASBL EcoConso).

- **55 actions** par **une commune**.

Au total, 16 communes différentes sont répertoriées comme ayant mis en œuvre au moins une action : 11 communes les ont menées dans le cadre de l'AGW de 1998 (Namur, Braine-le-Comte, Comines-Warneton, Liège, Verviers, La Louvière, Neupré, Mouscron, Amay, Bastogne, Welkenraedt) et 5 communes les ont menées en dehors de l'AGW de 1998 (Gembloux, Havelange, Herstal et La Bruyère¹⁶). Ces actions visent en général les citoyens. Elles sont majoritairement axées sur le compostage et sur les déchets d'emballages.

- **2 actions** mises en œuvre par la Médiathèque de la Communauté française à l'initiative de la DGO3 (qui est le promoteur de l'action) : le catalogue « la Déchètèque » et **une formation** à l'analyse critique des médias organisées à destination de formateurs.

✓ **40 actions** (13,5%) mises en œuvre par le **secteur associatif**.

Les organismes les plus actifs sont :

- Le CRIOC (8 actions)
- Le Réseau EcoConso (14 actions)
- Espace Environnement (5 actions)

¹⁶ Ces actions ont été communiquées à COMASE par le Comité Jean Pain qui s'est chargé de les animer.

Les 40 actions recensées sont variées en terme de flux de déchets, de cibles visées et de type d'actions.

Pour le CRIOC, il s'agit essentiellement d'études et d'actions médias. Pour le réseau Eco-conso, il s'agit d'actions médias, de formation et d'animation. Pour Espace Environnement, il s'agit d'animations et d'actions médias le plus souvent menés dans le cadre d'un programme Interreg.

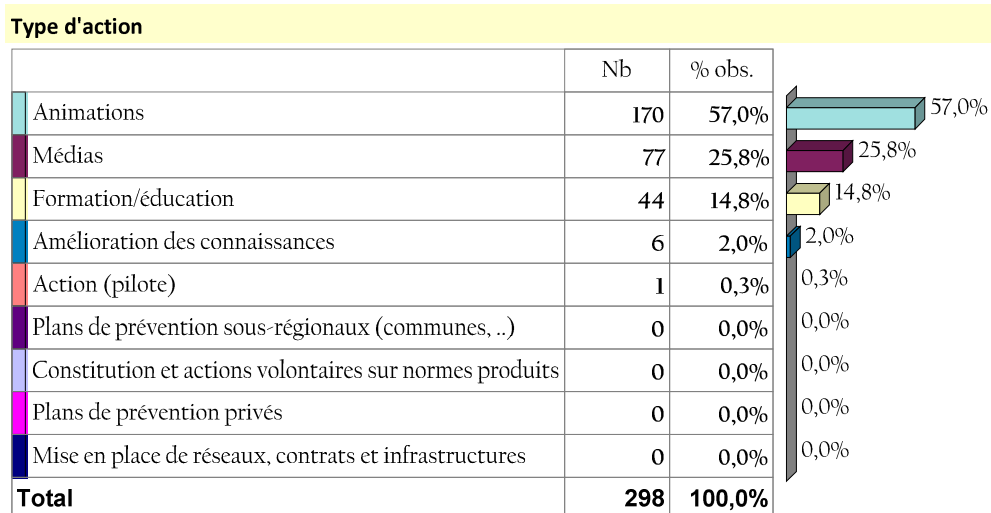
- **9 actions** réalisées par le réseau « Ressources ». Toutes les actions sont axées sur le flux des encombrants.
- **8 actions** menées par les **CRIE**
Ces actions ont principalement été mises en œuvre à l'occasion des stages, plaines de jeux. Elles touchent le plus souvent la prévention en général et/ou les déchets d'emballages.
- Enfin, l'**action** mentionnée sous la rubrique « autres » concernant : une chronique sur la prévention présentée sur les ondes de **Vivacité Charleroi** (dans le cadre d'une collaboration ICDI-RTBF).

1.3.3. Inventaire des actions par types d'actions

Rappel

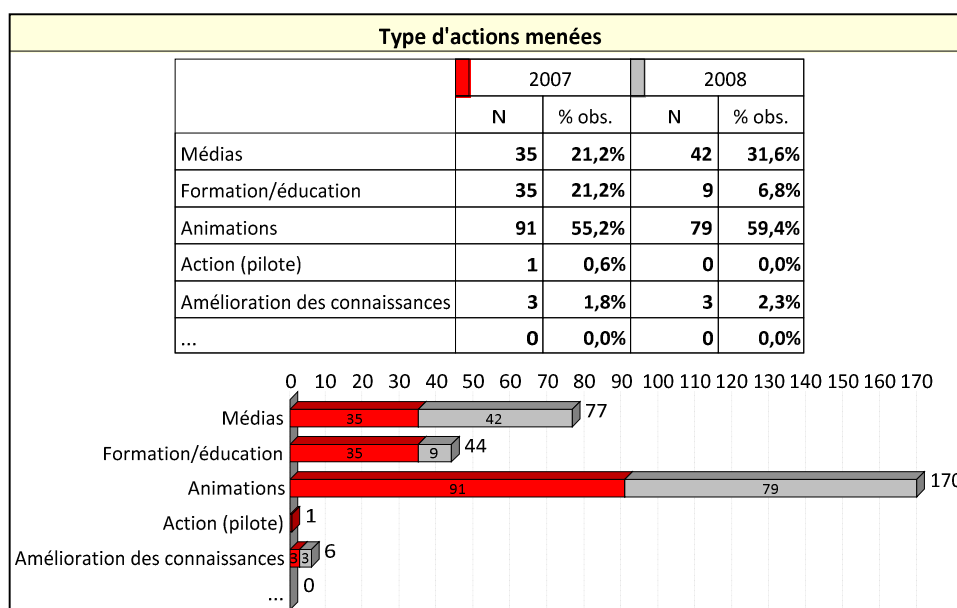
Chaque action a été classée selon un et un seul type d'action. Il s'agit, en fonction des actions, soit de la catégorie retenue par l'OWD lors du traitement des actions menées dans le cadre de l'AGW de 1998, soit de celle qui correspond le mieux à la description qui en a été fournie à COMASE.

Au sein de chaque type, des précisions ont été apportées en mentionnant les actions élémentaires (ou sous-catégorie).



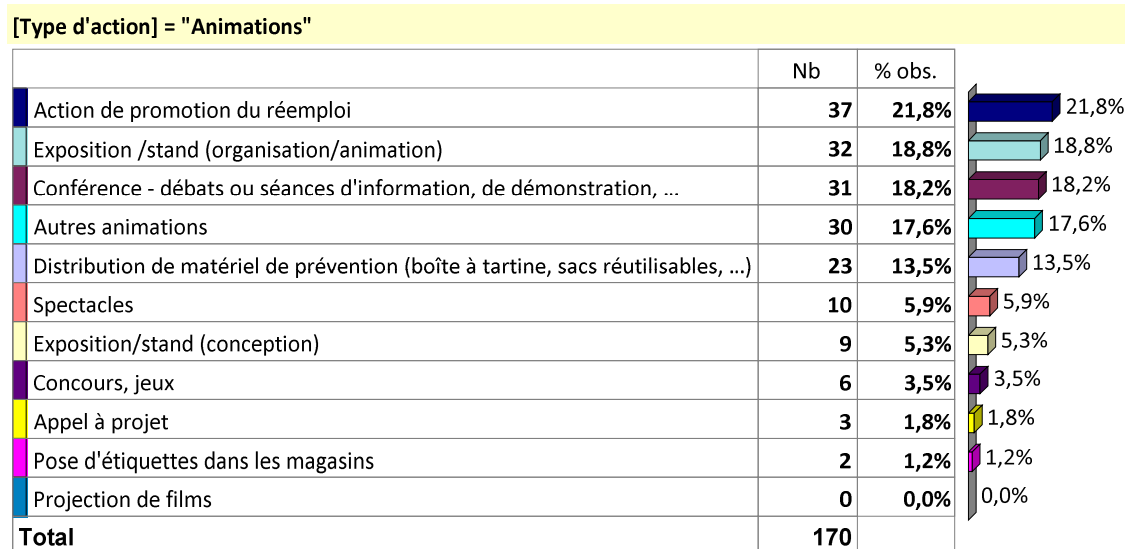
La majorité des actions recensées pour 2007 et 2008 sont des animations (57%). Les actions de type « média » représentent un quart de l'ensemble des actions (25,8%). Quant aux actions de formation, elles représentent 15%.

L'inventaire n'a pas permis d'identifier de plan de prévention, d'action volontaire sur les normes produits ou de mise en place du réseau.



De 2007 à 2008, on observe une diminution du nombre et de la part prise par les actions de formation et une augmentation du nombre et de la part prise par les actions de type « médias ». Le nombre des animations se tasse mais ce type d'actions reste proportionnellement le plus important.

✓ **Précisions sur les animations (170 actions)**



(Plusieurs types d'animations possibles)

Les animations les plus fréquentes sont :

- Les **actions de promotion de réemploi** (22%). On observe une augmentation de ce type d'actions de 2007 (17%) à 2008 (24%). Cette catégorie regroupe notamment :
 - les actions COPIDEC relayées par les intercommunales et portant sur les vélos et sur les jouets.
 - les journées et week-end de promotion du réemploi réalisés par Ressources.
- **L'organisation ou l'animation et expositions / stands** (19%) qui sont moins nombreuses en 2008 qu'en 2007.
Ce type d'animations est le plus souvent mené à l'initiative des intercommunales. Parmi celles-ci, ICDI est celle qui en organise le plus souvent (10 actions de ce type dont la plupart correspondent à la participation à plusieurs manifestations) et IPALLE (4 actions différentes). On observe peu d'évolution de ce type d'actions de 2007 à 2008.
- Les **conférences ou séances d'information** (18%).
Ces actions sont mises en œuvre par des communes, des intercommunales ou par le monde associatif. Les sujets les plus fréquents sont le compostage à domicile (14 actions), la prévention en général (9 actions) et les déchets organiques (8 actions). On observe une légère augmentation de ce type d'actions en 2007 (15%) à 2008 (19%).
- La **distribution de matériel de prévention** (13,5%)
Ces actions, qui ont pour la plupart été menées en 2007 (19 actions sur les 23 recensées), sont notamment des actions COPIDEC de distribution de sacs réutilisables¹⁷. On relève aussi quelques actions individuelles menées à l'initiative de communes et/ou d'intercommunales pouvant porter soit sur des sacs, soit sur d'autres outils tels que gourdes, boîtes à tartines, boîte à fruits, boîte à tarte,...
- 9 actions relatives à la **conception de stands**
- 9 animations basées sur des **spectacles**
- 5 animations basées sur le principe de **jeux** ou de **concours**
- 2 animations centrées sur la **pose d'étiquettes** dans les grands magasins.
Ces actions consistent à apposer des étiquettes dans des rayons de magasins visant à permettre aux consommateurs d'identifier plus facilement les « achats malins ». Ces actions sont menées avec la collaboration d'Espace Environnement¹⁸.
- Des « **autres animations** ». (30 actions)
Il s'agit d'actions de sensibilisation sur la prévention diverse. Elles sont menées dans les écoles, dans les plaines de jeux et/ou à l'occasion de stages. Sont aussi reprises dans cette catégorie les réponses données par l'ASBL Eco-conso aux questions qui lui sont posées sur la prévention (2007 et 2008).

¹⁷ La distribution par les intercommunales de sacs isothermes en 2008 est reprise dans l'action « campagne sur le gaspillage alimentaire ».

¹⁸ Une de ces actions est menée par l'ICDI et l'autre a été menée dans le cadre du programme INTERREG « Mini déchets ».

- **3 appels à projets.**

Deux d'entre eux concernent les appels à projet menés par l'ICDI en 2007 et 2008. Ces appels à projets ont pour objectif de susciter des projets de tri et de prévention dans les plaines de jeux et les écoles. Le troisième appel à projets concerne la première phase d'un projet de l'ASBL GREEN visant à susciter des projets de prévention dans les écoles du 01/09/2008 au 31/07/2010.

- ✓ **Précisions sur les actions médias (77 actions)**

[Type d'action] = "Médias"

	Nb	% obs.	
Création, impression et diffusion de brochures, flyers,...	30	39,0%	39,0%
Communication rédactionnelle (via bulletins communaux, périodique, presse écrite, ...)	22	28,6%	28,6%
Production et diffusion de spots TV ou radio	18	23,4%	23,4%
Création, impression et diffusion d'affiches, bâches ou panneaux	12	15,6%	15,6%
Autres actions médias	11	14,3%	14,3%
Site internet	5	6,5%	6,5%
Matériels divers	4	5,2%	5,2%
Publications diverses	1	1,3%	1,3%
Encarts publicitaires	1	1,3%	1,3%
Total	77		

(Plusieurs types de médias possibles)

Parmi les actions les plus fréquentes, on retrouve :

- **Les brochures** (flyers) (30 actions)

Près de 40% des actions médias s'appuient sur la diffusion d'une brochure ou d'un flyer.

- La **communication rédactionnelle** (22 actions)

Près de 30% des actions média s'appuient sur la diffusion de rédactionnels, que ce soit dans les bulletins communaux, les périodiques des opérateurs (intercommunales, ASBL Ressources, ...). On retrouve également dans cette rubrique une chronique radio sur la prévention diffusée sur Vivacité Charleroi avec la collaboration de l'ICDI (2007).

- **La production et/ou la diffusion de spots radio ou TV** (18 actions)

Les actions concernées ont pour la plupart été menées en 2008. Il s'agit principalement de la diffusion par les intercommunales de différents spots promotionnés sur différents thèmes liés à la prévention réalisés avec la collaboration de Jamy GOURMAUD.

En 2007, on relève également : la production et la diffusion de ces mêmes spots par IPALLE ainsi que la diffusion, par le BEP, de messages de prévention sur les ondes de Vivacité et sur les télélocales dans le cadre de la campagne « Plein d'idées éco-sympas pour les fêtes de fin d'année ».

Parmi les autres actions identifiées, on retrouve :

- des bâches, affiches, panneaux réalisés le plus souvent en appui à d'autres actions,
- la distribution d'autocollants (notamment dans le cadre de l'action Stop Pub visant à limiter les déchets papier),
- la réalisation de site Internet (ou partie de site Internet) consacré à la prévention déchet : le site wallon www.moinsdedechets.wallonie.be dédié à la prévention des déchets disponibles, site spécifique (ASBL Ressources) actualisé chaque année,
- la mise à jour de la rubrique « déchets¹⁹ » du site www.ecoconso.be de l'ASBL EcoConso,
- le guide en ligne du réemploi réalisé par INTRADEL. Ce guide regroupe plus de 120 acteurs actifs dans le domaine du réemploi,
- la réalisation en 2007 par la Ville de Namur du site www.environnement-Namur.be avec un important volet consacré à la Prévention²⁰.

✓ **Précisions sur les actions de formation (43 actions)**

Rappel

En principe, les actions de formation sont des actions qui visent, au travers d'un contenu pédagogique, à permettre aux personnes formées d'acquérir des connaissances et/ou des compétences. Les informations disponibles pour réaliser l'inventaire ne permettant pas toujours de distinguer les actions de formation des simples animations, ont été reprises sous cette rubrique :

- *la conception de supports pédagogiques,*
- *les formations de formateurs,*
- *les actions de formation pour lesquelles les informations disponible permettraient de les classer dans cette catégorie.*

N'ont par contre pas été reprises ici : la plupart des animations dans les écoles notamment celles qui sont axées sur la participation à un/plusieurs jeu(x), la diffusion d'un spectacle sur la mise en œuvre d'un projet.

¹⁹ Cette rubrique comprend un important volet consacré à la Prévention.

²⁰ Depuis lors, ce site a été largement modifié et n'existe plus comme tel.

[Type d'action] = "Formation/éducation"

	Nb	% obs.
Exécution d'une action de formation/éducation	25	56,8%
Formation de formateurs	12	27,3%
Acquisition de matériel pédagogique	4	9,1%
Création/réalisation d'outils de formation et d'éducation	2	4,5%
...	0	0,0%
Total	44	

- **L'exécution de formations (25 actions)**

Ces formations concernent par ordre d'importance décroissante : le compostage (11 actions sur 25), les déchets d'emballages (7 actions), la prévention en générale (6 actions), les encombrants (1 action). Elles s'adressent à des citoyens, à des enseignants ou à des étudiants du supérieur.

- **La formation de formateurs (12 actions)**

Il s'agit principalement de formations de guides composteurs données le plus souvent avec la collaboration du Comité Jean Pain et de 3 formations de personnes relais (agents de villes, personnels d'ASBL en contact avec la population) : deux d'entre elles concernent la prévention en général et sont données par COREN à un public d'enseignants et une est axée sur le compostage.

- **la conception et l'acquisition de supports de formation (6 actions)**

Il s'agit essentiellement :

- d'acquisition de matériel de compostage pour des formations.
- d'un calendrier scolaire de prévention réalisé par l'IDEA en 2008. Ce calendrier est accompagné d'un livret pédagogique destiné aux enseignants.

✓ **Précisions sur les actions « Amélioration des connaissances » (6 actions)**

Cette catégorie regroupe les différentes études et travaux réalisés par le CRIOC au cours de la période :

- le baromètre « CRIOC » de l'éco-consommation en Wallonie (2007 et 2008).
- l'étude sur la prévention des déchets organiques réalisée en 2007. Cette étude vise à déterminer les potentialités et les freins à la mise en œuvre d'une politique de prévention des déchets organiques chez les ménages dans les secteurs de la distribution et de l'HORECA.
- le fonds documentaire en matière d'éco-consommation et de prévention des déchets.
- l'étude sur la problématique des langes (réalisée en 2008).
- l'étude sur la problématique des « événements sans déchets ».

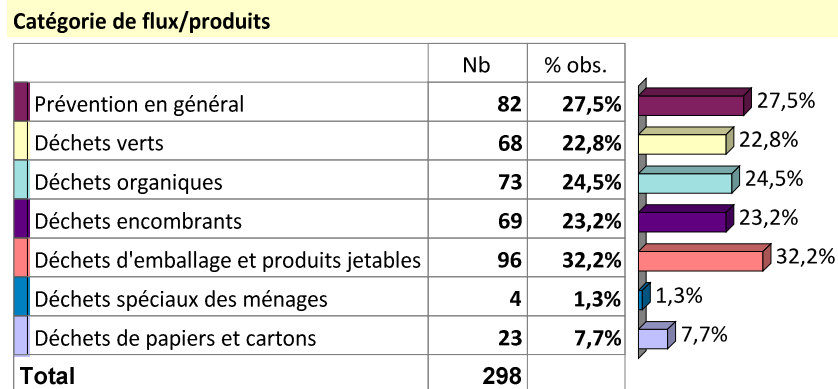
✓ **Précisions sur l'action pilote**

Il s'agit d'une campagne citoyenne pilote menée par l'ICDI avec l'appui d'Espace Environnement dans l'entité de Fleurus. Cette action avait pour objectif d'amener une large palette d'acteurs de l'entité (notamment des commerçants) et de citoyens à s'engager, via la signature d'une charte, à poser des gestes concrets pour réduire leurs déchets.

1.3.4. Inventaire des actions par flux de déchets

Rappel

Chaque action a été classée selon les flux de déchets correspondant le mieux à la description qui en a été fournie à COMASE (avec un maximum de 4 flux de déchets).



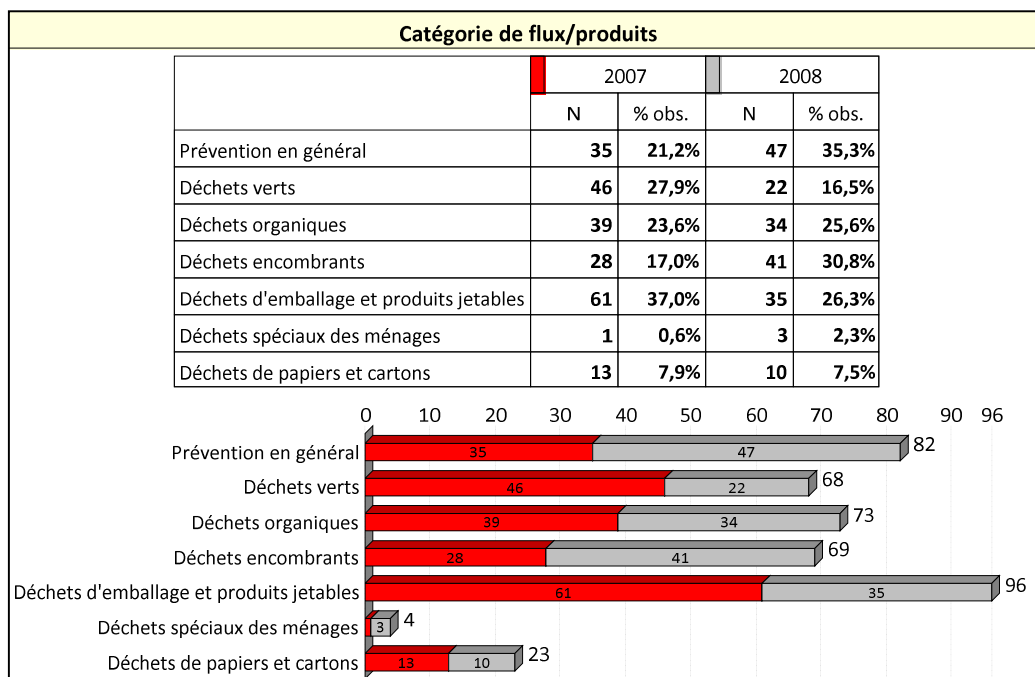
(Plusieurs flux de déchets possibles)

Plus d'un quart des actions (27,5%) concernent la prévention en général. Il s'agit :

- soit d'actions axées sur la prévention des déchets sans faire ressortir une catégorie de déchets en particulier,
- soit d'actions concernant plus de 4 flux de déchets différents.

Lorsque les actions concernent **un ou plusieurs flux de déchets** :

- ce sont les déchets d'emballages qui sont le plus souvent concernés (32% des actions),
- les déchets verts, les déchets organiques et les encombrants sont, chacun, mis en évidence dans 23% à 24% des actions, les déchets papiers/cartons concernent une bonne vingtaine d'actions,
- 4 actions abordent les déchets spéciaux des ménages.



De 2007 à 2008, on observe les évolutions suivantes:

- le nombre et la part des actions touchant à la prévention en général et aux encombrants sont en augmentation,
- le nombre et la part des actions axées sur les déchets verts et celles sur les emballages et les produits jetables sont en diminution,
- les actions sur les autres flux de déchets sont globalement stables.

✓ **Précisions sur les actions visant les déchets d'emballages et produits jetables (96 actions)**

La moitié des actions menées visent la réduction des emballages en général.

Parmi les actions visant un produit spécifique, celles qui sont le plus souvent menées concernent :

- les **sacs réutilisables** (23 actions). Ces actions se matérialisent le plus souvent par la distribution de sacs réutilisables visant à remplacer les sacs de caisse jetables. On retrouve ce type d'actions au niveau des intercommunales (actions COPIDEC) et au niveau de certaines communes qui mènent des actions de leur propre initiative.
- la **promotion d'outils/produits** (une quinzaine d'actions) permettant d'éviter les emballages (boîtes à tartine, gamelle,...).
- la **promotion de l'eau du robinet** (une trentaine d'actions globalement et/ou via l'utilisateur de carafes, de gourdes, de fontaines à eau, ...)

Sont par contre très peu présentes de manière spécifique dans les actions :

- la limitation des recours aux « produits à usage unique » (lingettes, mouchoirs, ...).
- les alternatives en terme d'emballages (produits concernés, emballages consignés,...).

Cette évolution est sans doute à mettre en relation avec le décret du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets et la mise en place d'une taxation sur la mise en CET.

✓ **Précisions sur les actions portant sur les déchets organiques (73 actions)**

Ces actions concernent pour deux tiers le compostage à domicile de ces déchets²¹ et pour un tiers le gaspillage alimentaire.

Les actions sur le gaspillage alimentaire ont pratiquement toutes été menées en 2008. Il s'agit essentiellement d'actions menées par la COPIDEC et les intercommunales.

En 2007, 3 actions spécifiques ont été recensées :

- un spot TV réalisé par IPALLE sur le thème du gaspillage alimentaire (avec la participation de Jamy GOURMAUD).
- un dossier réalisé et diffusé par le CRIOC sur le thème des déchets organiques.
- une étude sur la prévention des déchets organiques réalisée par le CRIOC sous la forme d'une enquête.

✓ **Précisions sur les actions portant sur les encombrants (69 actions)**

Parmi ces actions :

- Près d'un tiers concerne clairement la réutilisation.
- Un quart concerne les jouets (actions COPIDEC : « Un jouet sympa servira deux fois »).
- Un quart concerne les vélos (action COPIDEC : « Un vélo sympa servira deux fois »).
- Les autres abordent différents aspects sans qu'il soit possible d'opérer une distinction prévention en général, dématérialisation, l'achat de produits durables, ...)

Le réseau Ressources et les secteurs associatifs sont les opérateurs d'un quart des actions menées sur ce flux de déchets. Les 3 autres quarts ont été menés à l'initiative du secteur public : notons à ce sujet qu'en plus des actions COPIDEC (vélos et jouets), on retrouve de nombreuses actions émanant d'intercommunales à titre individuel. Par ailleurs, la Ville de Namur a, quant à elle, mené 3 actions sur le réemploi (en collaboration avec la « Ressourcerie Namuroise »).

²¹ 80% de ces actions concernent d'ailleurs également les déchets verts.

✓ **Précisions sur les actions portant sur les déchets de papiers/cartons (23 actions)**

Parmi ces actions, on retrouve essentiellement :

- Les actions « Stop Pub » visant à limiter les publicités toutes boîtes par la pose d'un autocollant. Ces actions ont essentiellement été menées par le Service Public de la Région wallonne et les intercommunales (COPIDEC).
- La réalisation et la diffusion de spots TV (avec la collaboration de Jamy GOURMAUD).
- Des animations pédagogiques dans les écoles. Parmi elles, relevons le spectacle de marionnettes « L'Arbre à Papier » diffusé par plusieurs intercommunales²².
- Quelques actions diverses abordant le thème des papiers/cartons.

✓ **Précisions sur les actions portant sur les déchets spéciaux (4 actions)**

Les actions qui abordent spécifiquement ce type de déchets sont peu nombreuses. Elles sont généralement centrées sur un aspect de ce flux :

- Les produits d'entretien ménagers via une brochure éditée par le Service Public de Wallonie.
- Les piles rechargeables via une brochure destinée aux organisateurs de camps/mouvements de jeunesse.

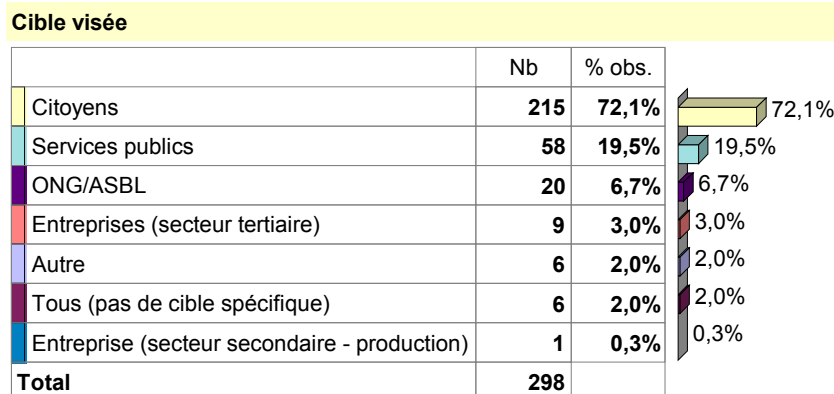
Un spot TV avec la collaboration de l'animateur de l'émission « C'est pas sorcier », Jamy GOURMAUD, sur les déchets spéciaux des ménages est également recensé dans cette rubrique.

²² L'animation « L'arbre à papier n'est pas limitée au seul flux de papier ; elle aborde également d'autres flux de déchets (déchets d'emballages et produits jetables, déchets organiques, ...)

1.3.5. Inventaire des actions par cibles visées

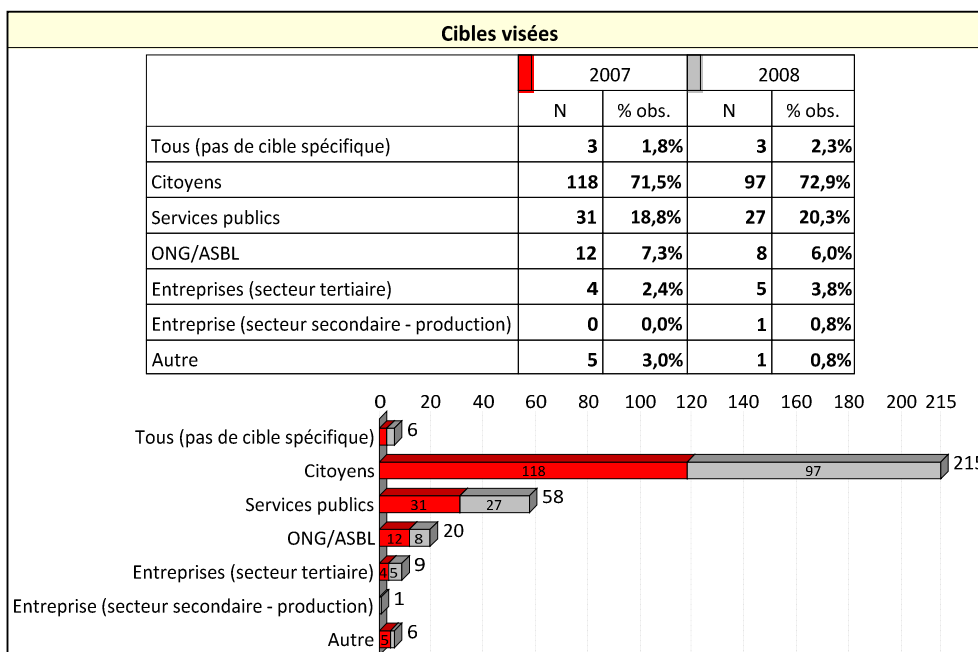
Pour rappel

Chaque action a été classée selon une à deux cibles principales.



- Un peu plus de 70% des actions concernent les citoyens en général (ménages et/ou enfants).
- 20% des actions touchent les services publics et au sein de cette catégorie, ce sont surtout **les écoles** qui sont concernées.
- 7% s'adressent au secteur associatif.
- 3% aux entreprises (secteur tertiaire et/ou secondaire)²³.

On constate peu d'évolution de 2007 à 2008.



²³ Rappelons que l'étude ne concerne pas les déchets industriels.

✓ **Précisions sur les actions visant les citoyens (215 actions)**

- 82% des actions touchent les ménages.
- 13% s'adressent aux enfants et/ou aux jeunes en dehors du cadre scolaire.
- 6% concernent les citoyens « maîtres composteurs²⁴».

✓ **Précisions sur les actions s'adressant à une catégorie « secteur public » (58 actions)**

Il s'agit essentiellement d'actions visant les élèves des écoles (90%) et le plus souvent d'écoles primaires.

On retrouve également :

- une action tournée vers une administration communale (Bastogne),
- des articles rédigés dans un magazine adressé à des professionnels de l'environnement des secteurs publics et privés,
- des formations d'éco-relais réalisées,
- des formations d'enseignants (organisées par COREN)

✓ **Précisions sur les actions s'adressant à la catégorie « ONG, ASBL » (20 actions)**

Parmi ces actions, on retrouve :

- des actions visant les mouvements de jeunesse (notamment pour limiter leurs déchets lors des camps de vacances » (8 actions).
- des actions visant les participants à des plaines de jeux où à des stages (6 actions). Ces actions émanent soit de CRIE, soit d'intercommunales.
- quelques actions visant des responsables du secteur associatif.

✓ **Précisions sur les actions visant les entreprises du secteur tertiaire (9 actions)**

Cinq actions très différentes s'adressant aux **commerçants** :

- une opération « boîte à tarte » s'adressant aux boulangers/pâtisseries.
- deux actions de pose d'étiquettes « Achats malins » dans les magasins.
- une enquête menée par le CRIOC visant à déterminer les potentialités et les freins à la mise en œuvre d'une politique de prévention des déchets organiques, notamment dans la distribution et le secteur de l'HORECA.

²⁴ Il s'agit d'actions de compostage.

- la diffusion d'un dossier sur la diminution des sacs de caisse à usage unique par PreventPack.
- une action de sensibilisation des commerçants ambulants dans une commune.
- une action menée dans une commune basée sur une carte de fidélité avec un concours diffusé auprès de commerçants engagés dans une démarche de prévention.

Deux actions s'adressent aux **organiseurs d'événements** :

- une action s'adressant aux organisateurs des festivals « Esperanzah » et de Dour et à leurs participants.
- une étude sur les événements sans déchets menée par le CRIOC. Cette action, qui s'appuie notamment sur une enquête, a fait l'objet d'un rapport et d'un séminaire.

Enfin, à l'initiative du Cabinet du Ministre de l'Environnement, une brochure sur la prévention des déchets organiques a été rédigée en 2008 à destination **des professionnels du secteur des jardins**. Cette brochure n'a cependant pas été finalisée ou diffusée en 2008²⁵.

L'inventaire n'a par contre pas permis d'identifier d'actions existant spécifiquement dans les hôpitaux et MRS et les activités immobilières.

✓ **Précisions sur les actions visant les entreprises de production**

La seule action identifiée est la diffusion, par PreventPack, d'un dossier sur la prévention des emballages.

✓ **Précisions sur les actions classées dans la catégorie « autres »**

On retrouve dans cette catégorie :

- Le relevé des publications pour le Fonds documentaire en matière d'éco-consommation et de prévention des déchets (réalisé par le CRIOC). Ce Fonds (qui émane du CRIOC) est destiné au stakeholder en matière de prévention.
- Trois formations en compostage destinées à des publics divers (syndicalistes, personnes suivant des formations professionnelles).
- Une action de sensibilisation à destination des propriétaires de gîtes.

²⁵ A notre connaissance, elle n'est toujours pas diffusée en 2010.

1.3.6. Inventaire des actions sur base de leur coût

Remarques

Les montants relatifs au budget des actions sont, en fonction des actions, soit ceux qui figuraient dans les déclarations de créance des intercommunales et des communes (AGW 1998), soit ceux qui ont été communiqués à COMASE par les organismes/services qui les ont initiées ou mises en œuvre.

Pour les actions menées en collaboration avec la COPIDEC, ces montants englobent à la fois la quote part des intercommunales facturée par la COPIDEC (pour la mise en place des supports génériques de l'action) et les autres frais spécifiques à chaque intercommunale.

Nous disposons d'un budget pour 218 actions : 129 actions en 2007 et 89 actions en 2008.

Celui-ci se répartit comme suit :

	2007	2008	TOTAL (2007+2008)
Nombre d'actions pour lesquelles un budget est disponible	129	89	218
Budget total	1.414.757	1.194.898	2.609.655
Budget moyen	10.967	13.426	11.970
Ecart type	23.447	15.752	20.448
Percentile 25 %	779	1.984	1.233
Percentile 75 %	8.660	20.688	13.868

Le budget total de l'ensemble de ces actions est de 2.609.655 euros, soit :

- 1.414.757 euros pour 2007, avec un **coût moyen de 10.967 euros par action**
- 1.194.898 euros pour 2008, avec un **coût moyen de 13.426 euros par action.**

La hauteur de l'écart-type (23.447 pour 2007 et 15.752 pour 1998) ainsi que les valeurs des percentiles révèlent la grande dispersion des coûts qui peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Les actions recensées ont des envergures très différentes. (Par exemple : une action recensée comme animation représente dans certains cas une seule conférence dans une commune et, dans d'autres cas, regroupe plusieurs dizaines d'animations différentes sur le territoire d'une intercommunale).
- Les éléments pris en compte pour évaluer les budgets diffèrent parfois fortement d'un opérateur à l'autre (notamment certains opérateurs englobent directement les frais de personnel et d'autres ne se basent que sur les coûts directs).

- Certaines actions sont menées dans le cadre d'actions plus globales ne touchant pas uniquement la prévention des déchets (notamment des actions de gestion des déchets ou d'éco-consommation) alors que le montant financier disponible concerne l'action dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en évaluer la part « prévention ».

✓ **Répartition des actions par tranche de budget**

Budget total

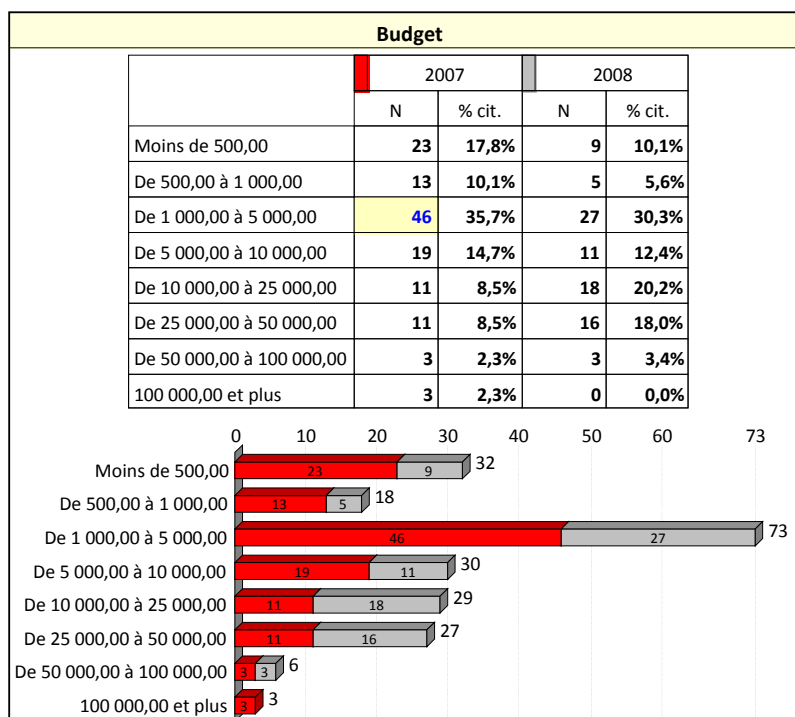
	Nb	% cit.
Moins de 500,000 €	32	14,7%
De 500,00 à 1 000,00 €	18	8,3%
De 1 000,00 à 5 000,00 €	73	33,5%
De 5 000,00 à 10 000,00 €	30	13,8%
De 10 000,00 à 25 000,00 €	29	13,3%
De 25 000,00 à 50 000,00 €	27	12,4%
De 50 000,00 à 100 000,00 €	6	2,8%
100 000,00 € et plus	3	1,4%
Total	218	100,0%

23% des actions ont un coût inférieur à 1.000 euros.

30% des actions ont un coût supérieur à 10.000 euros.

C'est dans la tranche de 1.000 à 5.000 euros qu'on retrouve le plus grand nombre d'actions (1/3 de toutes les actions).

De 2007 à 2008, on observe les évolutions suivantes :



En 2008, le nombre d'actions de plus de 10.000 euros est en croissance par rapport à 2007 tandis que le nombre de petites actions de moins de 5.000 euros est en diminution²⁶.

L'analyse de l'inventaire pour 2008 fait effectivement ressortir davantage d'actions d'envergure regroupant, soit :

- une série d'initiatives/réalisations autour d'un même flux de déchets (actions sur le gaspillage alimentaire),
- une série d'initiatives/réalisations regroupées au sein d'une seule action (par exemple la diffusion des clips de prévention avec Jamy GOURMAUD).

➤ Répartition des budgets moyens par type d'actions :

Type d'action	Nombre d'actions pour lesquelles un budget est disponible	Budget moyen pour ces actions (euros)	Écart-type
Médias	60	18.360	29.540
Formation/éducation	29	3.661	5.878
Animation	122	10.000	16.248
Action pilote	1	30.000	0
Amélioration des connaissances	6	25.305	14.798

²⁶ Ce constat est vraisemblablement influencé par l'absence, dans l'inventaire de 2008, d'actions menées par les communes.

En moyenne, ce sont des actions de formation qui sont de loin les moins coûteuses, suivie par les animations.

Ici aussi, la prudence s'impose en ce qui concerne l'exploitation de ces données car le niveau des écarts-type est élevé.

➤ **Répartition des budgets moyens par catégorie d'opérateurs.**

La comparaison des budgets moyens par type d'opérateurs donne les résultats suivants :

Type d'opérateur	Nombre d'actions pour lesquelles un budget est disponible²⁷	Budget moyen pour ces actions (euros)	Écart-type
Service Public	202	11.709	21.153
Association d'entreprises	6	6.083	6.916
ASBL/ONG	15	27.595	28.392
Privé opérateur déchets	1	6.083,33	0

Répartition des budgets au sein de la catégorie « Service Public ».

Type d'opérateur	Nombre d'actions pour lesquelles un budget est disponible	Budget moyen pour ces actions (euros)	Écart-type
Service Public de Wallonie	5	46.391	66.593
Communes	47	3.003	5.508
Intercommunales	203	13.332	21.967

A titre indicatif, le budget moyen des actions menées par les Intercommunales est 14.422 euros. Ce budget moyen varie d'une Intercommunale à l'autre, de 18.000 euros à 10.000 euros. Les explications peuvent être diverses (ampleur de l'action, territoire de l'intercommunale, ...).

Ici aussi nous formulons les mêmes réserves en ce qui concerne l'exploitation de ces résultats et ce, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

²⁷ Une même action peut être répertoriée sous plusieurs opérateurs.

2. EVALUATION DES ACTIONS MENEES

2.1. Rappel des objectifs fixés par la Région en matière de prévention des déchets ménagers et plus spécifiquement d'actions de communication et de sensibilisation pour la période concernée

En 2007, les actions de actions de communication et de sensibilisation des déchets ménagers s'inscrivent dans les axes dictés par :

1. Le **Plan Wallon des Déchets - Horizon 2010 (PWD)**²⁸

Celui-ci consacre un chapitre à la prévention en matière de déchets ménagers et assimilés. Il introduit la notion de prévention quantitative (réduction de la masse globale de déchets) et qualitative et préconise de nombreuses mesures générales (visant principalement le citoyen) et spécifiques à diverses catégories de déchets (visant surtout le secteur public et les entreprises).

Certaines de ces mesures concernent directement des actions de communication et de sensibilisation à la prévention.

Au niveau global sont notamment prévus :

- l'élargissement des missions du Réseau Eco-consommation via l'actualisation des outils documentaires et la réalisation d'actions ciblées de sensibilisation,
- l'augmentation des actions de sensibilisation et d'éducation dans les écoles (avec l'appui de COREN ASBL) et des communes,
- la promotion de l'établissement de programmes d'actions communales en matière de prévention.

Au niveau des ordures ménagères :

- la promotion du label écologique,
- la promotion de l'utilisation d'emballages réutilisables au sein des administrations publiques et de l'HORECA,
- la promotion de la consommation de l'eau du robinet,
- la promotion d'un compost à domicile de qualité,
- la promotion auprès des ménages de l'utilisation d'emballages réutilisables en liaison avec l'éco-consommation.

Au niveau des encombrants ménagers :

- la promotion de la réutilisation des encombrants ménagers via les centres d'achats et l'échange de seconde main,
- la promotion de l'utilisation d'équipements électriques/électroniques ayant reçu un écolabel.

²⁸ *Gouvernement wallon – HORIZON 2010 – Plan wallon des déchets – 15 juin 1998.*

Au niveau des déchets spéciaux des ménages :

- l'information des citoyens sur les produits générant ce type de déchets.

Si des échéances sont fixées pour la mise en œuvre des mesures préconisées, **le PWD ne prévoit pas d'objectif quantitatif directement lié à ces actions**, que ce soit en terme d'intensité de ces actions (nombre de personnes à atteindre, ...) ou en terme de résultats qui découleraient des mesures prises.

Des objectifs globaux de diminution de déchets sont par ailleurs fixés dans la **Note d'orientation stratégique** adoptée par le Gouvernement wallon le **17 juillet 2003** (-10 % pour 2007 et -14 % pour 2010)

2. **L'AGW du 30 avril 1998** ^[29] **relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés**

Cet Arrêté prévoit notamment une subvention aux Communes ou associations de Communes pour l'organisation de campagnes de prévention, de sensibilisation et d'information des citoyens en matière de gestion des déchets (chap. III, Article 18). Cependant, l'Arrêté ne précise pas le type d'actions subsidiables et ne fixe aucun objectif pour les actions à mener.

3. **Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie (CAW), le Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé (CAWA) et le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons (CAWW)** ³⁰

Ceux-ci mettent également en évidence la notion de prévention en matière de déchets.

En particulier, le **C.A.W.** propose d'accorder la priorité à la prévention. Il se fixe pour objectif « d'inscrire, dans une véritable stratégie cohérente, l'ensemble des instruments existant au niveau de la Région wallonne ». Il insiste sur l'axe fort que devrait constituer **l'information, l'éducation et la sensibilisation de la population.**

Quant au **CAWA**, il confirme cette priorité en précisant l'objectif régional à l'horizon de fin 2004 :

- Réduire de 5% la quantité de déchets ménagers bruts collectés chez les ménages.
- Diminuer de 20% la quantité de déchets ménagers mis en décharge.

²⁹ Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets – Adopt. 30/04/1998 – Publ. 19/06/1998.

³⁰ Adopté par le Gouvernement wallon, le 20/01/2005.

Le **Contrat d'avenir pour les wallonnes et les wallons** confirme cette orientation et prévoit notamment :

- l'application progressive, à partir de 2008, du coût-vérité de la filière collecte traitement-valorisation,
- l'association étroite des pouvoirs locaux à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'amélioration des comportements individuels (en ce compris la délinquance environnementale).

Il précise notamment sa volonté de mettre en œuvre **une politique de prévention visant les producteurs et consommateurs**, notamment au travers d'actions concrètes³¹. Il ne fixe cependant ni les objectifs ni les moyens à mettre en œuvre en matière d'actions de communication et de sensibilisation à la prévention.

4. **La Note sur la prévention et la gestion des déchets en Région Wallonne du 30 mars 2006** (adoptée par le Gouvernement wallon le 30 mars 2006).

Après avoir remarqué que l'objectif fixé pour 2005 par le Plan Wallon des déchets (477 kg/hab.an) ne sera pas atteint, la Note constate la nécessité de mesures additionnelles et, à cette fin, prévoit l'élaboration d'un plan de prévention centré sur :

- des campagnes ciblées de prévention, de sensibilisation et d'éducation,
- une dynamique d'éducation à l'environnement, à la gestion des déchets et à la salubrité publique,
- des actions à l'échelle de la Région afin de sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la prévention, au réemploi, à l'éco-consommation,
- l'intensification des programmes d'information et de sensibilisation à destination des écoles et des jeunes,
- Le subventionnement des actions de prévention des communes et intercommunales s'inscrivant dans une cohérence à l'échelle de la Région.

Ici aussi, des objectifs quantitatifs associés aux actions à mener ne sont pas prévus.

Si la lecture de ces différents arrêtés et dispositions laissent apparaître une volonté de mener une politique de prévention dès le milieu des années nonante, jusqu'en 2007, on ne retrouve cependant pas, en Région wallonne :

- de définition claire précise et partagée de la notion de prévention³²,
- d'objectifs généraux clairement exprimés et précis en matière d'action de sensibilisation à la prévention,

³¹ Sont cités à titre exemplatif : le suremballage, la promotion des produits non emballés et des produits propres, l'incitation à la réutilisation et au recyclage, la lutte contre le gaspillage, la conclusion de conventions environnementales avec les producteurs, ...

³² A l'exception toutefois de la notion mentionnée au PWD cité ci-avant, ce constat ressort également des études réalisées par COMASE et RDC en 2004 et en 2005 pour le compte de la DGARNE.

- d'objectifs spécifiques à certaines fractions de déchets ; lorsque certaines fractions de déchets sont citées, elles ne sont jamais associées à des objectifs à atteindre,
- d'objectifs spécifiques liés à la mise en œuvre de certaines actions de sensibilisation qui pourraient être considérées comme prioritaires.

Au cours de la période concernée par l'étude (2007 et 2008), ce contexte évolue progressivement avec :

1. **Le décret du 22 mars 2007**, modifiant le décret cadre du 27 juin 1996.

Ce décret définit la notion de prévention comme « toute mesure ou opération tendant à prévenir ou à réduire la production ou la nocivité des déchets ou leurs composants ».

Il précise que la gestion des déchets est effectuée prioritairement par la prévention. Par ailleurs de manière spécifique, dans une perspective de prévention, ce décret habilite le Gouvernement à :

- préciser les conditions et modalités d'interdiction de la distribution et l'utilisation des sacs de caisse à usage unique,
- prendre des mesures afin de limiter la production de déchets de papiers provenant de publications gratuites par la diffusion d'un autocollant « stop pub ».

Ce décret a pu avoir une influence sur les actions menées à partir du milieu de 2007 et a du être pris en compte pour les actions de 2008.

2. **L'arrêté du 17 juillet 2008** qui vient se substituer à l'arrêté du 30/04/2008 notamment pour ce qui concerne l'octroi des subventions aux communes et aux intercommunales pour l'organisation de campagnes de prévention.

Cet arrêté prévoit notamment que les actions soient menées dans le cadre des axes directeurs de prévention (Il introduit les principes de l'évaluation des actions mais ne prévoit pas d'indicateurs ni de moyens pour procéder à cette évaluation).

L'arrêté prévoit également la notification des actions à l'Office Wallon des déchets avant leur mise en œuvre selon un modèle défini par l'Office et auquel est associé une nomenclature **comprenant des précisions quant aux flux de déchets susceptibles de bénéficier d'une subvention (et aux produits visés)³³, aux types d'actions et aux cibles visées.**

Quoiqu'il ne porte pas directement sur les actions menées en 2008, son contenu a pu influencer les intercommunales et les communes au niveau des actions menées en 2008, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la notion de flux de déchets dans les actions menées et celles de l'évaluation des actions.

³³ Dans cette nomenclature, les 6 flux de déchets considérés comme prioritaires dans les Axes directeurs de la Prévention sont repris : Déchets verts, déchets organiques, déchets encombrants, déchets d'emballages et produits jetables, déchets spéciaux des ménages déchets papier.

En final, ni le décret du 28 mars 2007 ni l'arrêté du 17/07/2008 ne prévoit de mesures concrètes concernant l'évaluation des actions et la mesure de leur efficacité et de leur efficience. Ces principes sont énoncés, ils seront repris dans les Axes directeurs de prévention (approuvés en 2009) et devront en final être fixés dans le futur Plan Wallon des Déchets.

Dès lors, pour les actions 2007 et 2008, les seuls objectifs fixés pour des actions de communication et de sensibilisation à la prévention concernent des mesures à prendre au travers des différentes dispositions évoquées ci-dessus et principalement au travers du Plan Wallon des Déchets Horizon 2010, et de la Note sur la prévention et la gestion des déchets du 30 mars 2006.

2.2. Evaluation des actions menées au regard des objectifs visés par la Région pour la période concernée

Comme rappelé ci-avant sur les actions menées en 2007 et 2008, les objectifs en matière d'actions de sensibilisation à la prévention étaient essentiellement qualitatifs et fixés par le PWD – « Horizon 2010 » et par la Note du 30 mars 2006.

2.2.1. PWD - Horizon 2010

Nous reprenons ci-après, pour chacune des mesures préconisées en matière de sensibilisation à la prévention, les actions mises en œuvre et recensées au cours de la période concernée.

Mesure	Actions mises en œuvre (2007-2008)
a. Mesures générales	
Etendre les missions du réseau éco-consommation	
<ul style="list-style-type: none"> Actualisation des outils documentaires informatisés 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la rubrique « déchets » du site www.eco-conso.be Réalisation d'un dossier sur le réemploi à destination des abonnés à la publication « L'Art de consommer » Actualisation de 8 fiches conseil en matière de prévention
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'actions ciblées de sensibilisation, d'information et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Formation de personnes relais à la prévention (Eco-conso) Réalisation de plusieurs séances de sensibilisation à la prévention à destination du grand public Diffusion d'articles sur la prévention dans des périodiques grand public. Réalisation de posters et d'autocollants sur la prévention
<ul style="list-style-type: none"> Réactualisation de la banque de données pour permettre une information plus complète et ouverte à un large public 	<ul style="list-style-type: none"> Réponses à 29 questions de citoyens sur la prévention des déchets

Mesure	Actions mises en œuvre
Etendre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans les écoles et les communes	
Au niveau des écoles :	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de nouveaux outils didactiques afin d'axer l'enseignement sur des objectifs concrets 	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation/diffusion par IDEA d'un calendrier scolaire de prévention accompagné d'un livret pédagogique
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude sur les besoins des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action recensée
<ul style="list-style-type: none"> Organisation de ½ journées de recyclage à destination des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> Journées de formation « Vers une gestion optimale des déchets et des achats en milieu urbain » (COREN) (60 pers formées)
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de dossiers pédagogiques spécifiques à certains déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action recensée
Au niveau des communes :	
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration par la Région d'un guide pratique, mise à disposition de matériel et organisation de formations 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action recensée
<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'établissement de programmes d'actions communales en matière de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les actions entreprises dans le cadre de l'AGW de 1998 La subvention spécifique accordée à la Ville de Namur pour la mise en œuvre d'actions de prévention
b. Mesures spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'utilisation de produits revêtus du label écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action recensée
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la consommation d'eau de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> 17 actions centrées sur l'eau de distribution et plusieurs promotionnant la gourde
<ul style="list-style-type: none"> Rédaction et diffusion d'un guide de bonnes pratiques sur le compostage de qualité à l'attention des communes et des particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Un guide a été rédigé par la RW en 2007 mais il n'a pas été diffusé
<ul style="list-style-type: none"> Promotion des emballages réutilisables (dans le cadre de l'éco-consommation), des achats en vrac, ... 	<ul style="list-style-type: none"> 96 actions diverses sur la prévention des déchets d'emballages
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la réutilisation des encombrants via les centres d'achat et d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> 69 actions de prévention centrées sur les encombrants
<ul style="list-style-type: none"> Privilégier dans l'éco-consommation un usage modéré et adéquat des produits générant des déchets spéciaux 	<ul style="list-style-type: none"> L'action « Fée du Logis » portant sur les détergents écologiques

Pour la période 2007 – 2008, on observe donc que, parmi les **mesures générales** :

- Les missions du réseau éco-consommation ont bien été étendues aux actions visées par le PWD et des actions concrètes ont été menées en ce sens.
- Quelques une des actions de terrain prévues pour la sensibilisation dans les écoles ont été menées, mais dans l'ensemble ces actions restent limitées quant à leur intensité ou à leur portée géographique. Les mesures de fond telles que l'étude sur les besoins des enseignants et la réalisation de dossiers pédagogiques spécifiques à certains déchets n'ont pas été réalisées au cours de ces 2 années.
- En ce qui concerne la sensibilisation dans les communes, l'inventaire n'a pas permis de recenser de guide pratique, de matériel ou de formations élaborés par la Région et destinés spécifiquement aux communes. En revanche, l'AGW de 1998 a permis aux communes de mener directement ou via leurs intercommunales, des actions de sensibilisation à la prévention. De plus, la ville de Namur a bénéficié d'une subvention spécifique pour mener des actions concrètes en ce sens.

En ce qui concerne les **mesures spécifiques** :

- Ont été recensées dans l'inventaire:
 - plusieurs actions concernant la promotion de l'eau de distribution,
 - plusieurs actions relatives la promotion des emballages réutilisables, des achats en vrac,
 - plusieurs actions concernant la réutilisation des encombrants,
 - une action sur les déchets spéciaux des ménages centrée sur les déchets spéciaux.

Au total, 174 actions sur les 298 (soit 62%) concernent directement les mesures spécifiques.

Les autres actions (124 actions) sont des mesures de terrain qui visent à prévenir :

- les déchets en général ;
 - les déchets organiques qui constituent une fraction peu mise en évidence dans le PWD ;
 - les déchets de papiers et cartons qui sont également une fraction peu citée dans le PWD.
- L'inventaire n'a pas permis de recenser :
 - d'action centrée sur la promotion de l'utilisation de produits revêtus du label écologique,
 - d'action centrée sur l'ensemble des autres déchets spéciaux ³⁴.

Rappelons cependant que la période de référence étant limitée à 2 années (2007 et 2008), l'absence d'actions mises en œuvre au cours de cette période ne signifie pas forcément qu'aucune action n'a été menée depuis la mise en place du PWD.

³⁴ Certains déchets spéciaux (comme les piles) ont été abordés mais dans des actions mais l'ensemble de ce flux de déchets n'a pas fait l'objet d'action globale.

2.2.2. Note du 30 mars 2006

En matière de sensibilisation, la note prévoit :

- des actions à l'échelle de la Région afin de sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la prévention, au réemploi et à l'éco-consommation.

L'inventaire montre que plusieurs actions ont été menées à l'échelle régionale, notamment au travers des actions menées, d'une part, par la COPIDEC et les intercommunales et par le secteur associatif pour ce qui est de la prévention et de l'éco-consommation et, d'autre part, par le réseau Ressources pour ce qui est du réemploi.

Ces actions concernent cependant essentiellement la population ; **les entreprises sont peu visées et les collectivités quasi absentes.**

- l'intensification des programmes de sensibilisation à destination des écoles et des jeunes.

Près de 60 actions ont été menées à destination des écoles permettant de sensibiliser environ 135.000 élèves sur les deux années. Il faut cependant constater qu'il s'agit essentiellement d'élèves du primaire, les élèves du secondaire étant assez peu touchés par ces actions.

2.3. Indicateurs proposés pour l'évaluation des actions

En l'absence d'indicateurs formels pour l'évaluation des actions de communication menées en 2007 et 2008, COMASE propose de s'intégrer au processus d'évaluation prévu par les Axes directeurs de prévention.

Ceux-ci distinguent **l'évaluation des moyens** de **l'évaluation des résultats**. En théorie, ces principes devraient pouvoir s'appliquer pour des actions de communication telles que celles qui sont recensées dans l'inventaire 2007 et 2008.

Pour une action de communication, **l'évaluation des moyens** se fait généralement via des **indicateurs d'efficacité mesurés au travers de l'intensité de l'action.**

Ces indicateurs ont pour objet de déterminer l'intensité avec laquelle l'action a été menée :

- soit en terme de personnes touchées (nombre de participants à une animation ou à une formation, nombre de citoyens ou de ménages touchés par une action média, ...),
- soit en terme de diffusion de l'action (nombre de brochures distribuées, nombre de passage de la publicité sur le média, ...).

Ces indicateurs peuvent être complétés par des **indicateurs d'efficience** : rapport efficacité/coût³⁵.

Quant à **l'évaluation des résultats, plusieurs types d'indicateurs** peuvent permettre d'évaluer les résultats d'un ensemble d'actions de communication sur un même thème et/ou visant une cible en particulier.

- **Indicateurs de notoriété**

En marketing, la notoriété mesure le degré de présence dans l'esprit d'une marque, d'une action promotionnelle,.....

Elle se mesure généralement via des enquêtes. On distingue généralement la notoriété spontanée (pourcentage de personnes qui citent spontanément la marque) de la notoriété assistée (pourcentage de personnes qui disent connaître la marque dans une liste préétablie).

Pour des actions du type de celles mises en œuvre pour sensibiliser à la prévention, deux types de notoriété pourraient présenter un intérêt :

- La notoriété de l'action de communication mise en œuvre : les personnes visées se souviennent-elles de l'action dans son ensemble?
- La notoriété des messages de prévention : les personnes visées se souviennent-elles des principaux messages de prévention diffusés à travers l'action ?

Pour être pertinente, la mesure de la notoriété doit idéalement être réalisée à deux reprises : une première fois ex-ante (avant la mise en œuvre de l'action) et une deuxième fois ex-post (pour mesurer l'évolution de la notoriété suite à l'action menée).

Dans la pratique, aucune enquête de ce type n'a été menée avant ou après les actions entreprises en 2007 et 2008.

- **Indicateurs d'acceptation et de comportement**

Ces indicateurs traduisent la réponse aux questions suivantes :

Dans quelle mesure les messages ont-ils été compris et assimilés ? Les publics visés mettent-ils en œuvre les comportements préconisés ou ont-ils l'intention de les mettre en œuvre ? Ils se mesurent généralement **au travers d'enquêtes quantitatives** et/ou qualitatives menées idéalement avant la mise en œuvre de l'action et après celle-ci (pour mesurer l'évolution du comportement suite à l'action menée).

Ici aussi, aucune enquête de ce type n'a été menée.

³⁵ Un ensemble d'indicateurs ont été définis par COMASE dans son étude menée pour l'OWD en 2003 -2004. Ceux-ci visent à mesurer, au niveau individuel, l'efficacité de chaque action menée (indicateurs d'intensité d'activité) et leur efficience (rapport efficacité/coût).

- **Indicateurs d'impact sur la prévention**

L'objectif visé par les actions de prévention déchets étant de réduire la quantité de déchets des ménages, ce type d'indicateurs viserait à mesurer dans quelle mesure le volume des déchets a évolué globalement suite à l'action menée et ce, idéalement pour le flux de déchets concernés spécifiquement par l'action.

Dans la pratique, ce type d'indicateurs n'est pas aisé à mettre œuvre au niveau des seules actions de sensibilisation car l'évolution du flux des déchets peut avoir été influencée par d'autres actions menées en parallèle sur la gestion des déchets.

Lors du recensement, les seules données disponibles permettant d'évaluer les actions menées concernent leur intensité et leurs coûts. **Dès lors, COMASE a évalué les actions menées en 2007 et en 2008 sur base de l'évaluation des moyens, et ce via des indicateurs d'efficacité et des indicateurs d'efficience.**

Les indicateurs suivants ont été retenus pour être appliqués aux actions menées.

- **Indicateurs d'efficacité**

Ont pu être appliqués aux actions :

- deux types d'indicateurs permettant de quantifier la cible atteinte par les actions :
 - le nombre de personnes ou de ménages touchés
 - le nombre de groupes/classes d'écoles touchés
- un indicateur permettant de mesurer l'intensité de l'action :
 - nombre de brochures distribuées.

- **Indicateurs d'efficience**

Dans la mesure où un indicateur d'efficacité est disponible en parallèle avec le coût de l'action, cet indicateur (rapport efficience/coût) a pu être déterminé.

Remarquons qu'entretemps, les Intercommunales ont acquis un logiciel (Webropol³⁶) qui permettra, à l'avenir, de soumettre au public via Internet un questionnaire d'évaluation des actions qu'elles auraient menées.

³⁶ *Webropol est un logiciel apportant une solution en ligne pour conduire des enquêtes, évaluer des actions, et obtenir des données de reporting. Les Intercommunales ont fait l'acquisition de cet outil avec un objectif à court terme leur permettant de photographier la situation de départ (t0) au sein des administrations communales avant le lancement de la campagne de prévention 2010/2011 « Moins de papier ». Dans une démarche volontariste, l'objectif plus général est de pouvoir systématiser les évaluations des campagnes menées vers des publics cibles (qu'ils soient spécifiques, au départ d'une liste fermée, ou relatifs au grand public, et dans ce dernier cas alors qu'ils constituent des indicateurs de tendance, probablement moins extrapolables à toute une population).*

Par ailleurs, le CRIOC a élaboré et testé une méthode d'évaluation visant à évaluer les comportements et attitudes des ménages en matière de gestion et de prévention des déchets, d'une part, et d'autre part, à évaluer leurs modifications de comportement suite à une action de sensibilisation.³⁷

2.4. Evaluation des actions sur base des indicateurs d'efficacité

2.4.1 Au niveau micro (action individuelle)

Les indicateurs mentionnés ci-avant ont été appliqués systematiquement à chaque action menée pour laquelle l'information est disponible. Ils sont donc intégrés à la base de données des actions.

Nous disposons d'un indicateur d'intensité d'activité pour un peu plus d'un tiers des actions (119 actions sur 298).

Pour les autres actions (2/3), l'information disponible ne contient pas d'indicateur permettant de mesurer l'intensité de l'activité.

Par ailleurs, il faut remarquer que pour les actions de promotion du réemploi³⁸ portant sur les vélos et les jouets (32 actions pour 2007 et 2008), on ne dispose pas d'un indicateur d'intensité mais d'un indicateur en terme de nombre de jouets ou de vélos récupérés.

Au total, malgré l'absence d'obligation formelle concernant l'évaluation des actions mesurées, nous disposons donc d'un indicateur pour plus de la moitié des actions (52% soit 151 actions).

Il faut remarquer que la proportion des actions pour lesquelles un indicateur est disponible est en augmentation de 2007 (46% des actions) à 2008 (56%).

Les indicateurs d'intensité se répartissent comme suit :

Type d'indicateur d'intensité d'activité	Nombre d'actions pour lesquelles l'indicateur est disponible
Nombre de personnes/ménages touchés	101
Nombre de groupes touchés ³⁹	26
Nombre de brochures/flyers distribués	12

Remarque : dans certains cas, 2 indicateurs sont disponibles (par exemple : nombre de personnes et nombre de groupes).

➤ Répartition par type d'actions

³⁷ Cette méthode est détaillée dans un document disponible au lien suivant : <http://www.crioc.be/FR/doc/dcdc/all/document-1371.html>

³⁸ Il s'agit principalement d'actions COPIDEC

³⁹ L'information disponible concerne le nombre de classes, d'écoles, de camps de jeunes, de groupes de stagiaires,...

Les indicateurs d'intensité d'activité disponibles sont proportionnellement plus nombreux pour les animations (47% des actions) et les formations (45% des actions) que pour les actions médias (18% des actions). Il faut relever que pour ces dernières, l'information disponible concerne majoritairement le nombre de brochures (10 actions sur les 36 actions recensées) distribuées et rarement le nombre de personnes ou de groupes touchés.

Globalement, nous disposons de peu d'informations concernant des campagnes a priori d'envergure telles que :

- la diffusion des spots avec Jamy GOURMAUD
- la diffusion d'autocollants « Stop Pub »
- les campagnes COPIDEC sur le gaspillage alimentaire

➤ Répartition par cibles visées

Les indicateurs disponibles sont proportionnellement plus nombreux pour les actions s'adressant au secteur associatif.

Ils sont les moins nombreux pour les actions s'adressant aux citoyens.

Cibles visées	Nombre d'actions pour lesquelles l'indicateur est disponible	% au nombre total d'actions mises en œuvre
Citoyens	73	34%
Services publics	34	58%
ONG/ASBL	12	60%
Entreprises (secteur tertiaire)	3	30%
Autres	6	85%

2.4.2 Au niveau macro (cumul sur les actions pour lesquelles l'indicateur est disponible)

La globalisation des indicateurs disponibles permet d'évaluer globalement l'impact des actions menées en 2007 et en 2008.

➤ Nombre de personnes touchées par les actions

Remarque : Lorsque l'indicateur disponible concerne le nombre de ménages touchés, nous avons pris en compte 2,3 personnes par ménage qui correspond aux données INS pour 2007 et 2008 en Région wallonne.

Les 101 **actions** pour lesquelles l'information est disponible ont permis de toucher **520.766 personnes**, soit une **moyenne de 5.156 personnes par action**.

[Nombre total de personnes touchée] Parmi "1-89000"Moyenne = **5 156,10** Ecart-type = **13 870,41**Min = **8,00** Max = **88 000,00**Percentiles = **50,00** (25,0%) - **2 500,00** (75,0%)

	Nb	% cit.
Moins de 10,00	1	1,0%
De 10,00 à 50,00	22	21,8%
De 50,00 à 100,00	14	13,9%
De 100,00 à 500,00	18	17,8%
De 500,00 à 1 000,00	10	9,9%
De 1 000,00 à 5 000,00	17	16,8%
De 5 000,00 à 10 000,00	6	5,9%
De 10 000,00 à 50 000,00	10	9,9%
50 000,00 et plus	3	3,0%
Total	101	100,0%

Pour plusieurs raisons, nous estimons qu'il n'est pas possible d'extrapoler le nombre moyen de personnes touchées à l'ensemble des 298 actions recensées :

- la base de collecte de l'information n'a pas été fixée au départ et peut varier d'un opérateur à l'autre. (Par exemple, pour un stand dans une exposition, s'agit-il du nombre de personnes ayant visité l'exposition dans son ensemble ou des personnes ayant visité le stand),
- il est possible que plusieurs actions aient visé les mêmes personnes,
- les actions ont des intensités très différentes (l'écart-type est de 13.870 personnes),
- les informations concernant plusieurs actions a priori d'envergure ne sont pas disponibles (cf. ci-dessus),

➤ **Répartition par type d'actions**

Type d'action	Nombre total de personnes touchées	Nombre d'actions pour lesquelles l'information est disponible	Nombre moyen de personnes touchées	Ecart-type
Médias	190.762	8	23.845	30.457
Formation/éducation	4.742	19	250	613
Animations	295.262	73	4.044	11.042
Action (pilote)	30.000	1	30.000	0

En dehors des actions pilotes, ce sont les actions de type « médias » qui permettent de toucher le plus de personnes (en moyenne 30.500 personnes/action) et les actions de formations qui en touchent le moins (en moyenne 250 personnes par action).

La hauteur des écarts-types montre ici aussi la grande variété dans l'intensité des actions.

De plus pour les actions « Médias » et pour les formations, les données disponibles sont peu nombreuses.

Ces résultats sont donc essentiellement indicatifs et peuvent difficilement être extrapolés.

➤ **Répartition par cible visée**

Type de cible	Nombre total de personnes touchées	Nombre d'actions pour lesquelles l'information est disponible	Nombre moyen de personnes touchées	Ecart-type
Citoyens	390.597	64	6.103	15.866
Services publics (écoles)	133.362	26	5.129	10.964
ASBL/ONG	4.463	10	446	570
Entreprises secteur tertiaire	31.423	3	10.474	13.942
Autres	580	5	116	181

Rappel : une même action peut s'adresser à 2 cibles.

Les actions s'adressant aux citoyens ont permis de toucher 390.600 personnes avec une moyenne de 6.100 personnes touchées par action.

Les actions s'adressant au service public et pour lesquelles l'information est disponible s'adressant toutes à des écoles. Elles ont permis de toucher 133.362 personnes.

➤ **Nombre de groupes touchés par les actions**

Pour 11 actions, nous disposons uniquement d'un indicateur portant sur le nombre de groupes touchés. Il s'agit d'animations ou de formations s'adressant à des classes d'écoles, à des groupes de stagiaires ou à des camps de vacances.

Au global, ces 10 actions ont permis de toucher 2.750 groupes parmi lesquels :

- 2.590 camps de vacances
- 148 classes d'écoles

Ces groupes touchés doivent s'ajouter au nombre total de personnes touchées.

Sur la base de 20 personnes par groupe, on peut estimer que :

- 2.960 personnes supplémentaires ont été touchées dans les écoles ;

- 51.800 personnes ont été touchées dans les camps de vacances pour les deux années.

➤ **Nombre de brochures**

Pour huit actions, nous disposons d'une information concernant le nombre de brochures imprimées/éditées.

Au global, ces 8 brochures représentent 181.000 brochures imprimées/éditées.

Ici aussi, il est peu pertinent de tirer des conclusions sur base de cette information. En effet, il s'agit de brochures très différentes (cibles visées, contenu,...). De plus, certaines d'entre elles ont pu être éditées une année et diffusées une autre année.

2.5. Evaluation des actions sur base des indicateurs d'efficience

Pour rappel, l'efficience d'une action se mesure au travers du rapport efficacité/coût.

La mesure de l'efficience nécessite donc de disposer d'informations sur l'efficacité et sur le coût des actions.

Ces 2 informations ne sont disponibles que pour 49 actions sur les deux années analysées.

Ces 49 actions ont permis de toucher au total 457.012 personnes pour un coût global de 689.539 €. Le coût par personne touchée est donc de 1,50 € pour l'ensemble de ces actions. Ces données sont cependant à interpréter avec prudence car elles concernent seulement 16% de l'ensemble des actions identifiées.

Sur base de ces données on peut observer :

- que les actions média et les animations ont l'efficience la plus grande : le coût par personne touchée est de 1,60 € pour les actions média et de 1,75 € pour les animations ;
- que les formations ont l'efficience la moins élevée : le coût par personne touchée étant de 63 €.

L'absence d'indicateurs d'impact ne permet pas de nuancer ces données.

Or, il est généralement reconnu que l'impact d'une formation sur le comportement (et donc vraisemblablement sur le volume de déchet) est plus important que celui d'une action média ou d'une animation. De plus, certaines formations sont des formations de formateurs, ce qui devrait permettre, à terme, de multiplier l'impact.

Quoiqu'il en soit, l'inventaire réalisé et les informations disponibles ne permettent pas de dégager des conclusions globales pertinentes quant à l'efficience des actions, les données recueillies étant à la fois lacunaires, disparates et peu comparables.

3. SUPPORTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉS ET DIFFUSÉS PLUS LARGEMENT

3.1. Méthodologie pour la sélection des supports et critères pris en compte pour le choix des supports retenus pour l'analyse

Un des objectifs fixés par les « Axes directeurs de prévention des déchets » est de développer une stratégie de communication régionale. Cette stratégie passe notamment par la diffusion d'outils de sensibilisation coordonnés et cohérents. Il peut s'agir d'outils de sensibilisation existants déjà ou de nouveaux outils encore à développer. Les axes directeurs prévoient que ces outils soient déclinés par flux de déchets et adaptés en fonction des différents publics-cibles.

Cette partie de l'étude consiste à recenser et évaluer les outils de communication développés en matière de prévention au cours des années 2007 et 2008 et ce, dans le but d'identifier ceux qui sont susceptibles d'être repris et diffusés par la Région.

➤ Critères de sélection a priori

L'objectif étant d'identifier les supports susceptibles d'être repris et diffusés par la Région, les supports retenus pour le recensement répondent a priori aux caractéristiques suivantes :

- supports traitant de prévention des déchets ménagers,
- réalisés en 2007 et en 2008,
- ayant un caractère atemporel,
Les supports inventoriés a priori ne sont pas liés de manière explicite à un évènement particulier ou à une action limitée dans le temps⁴⁰,
- ayant un contenu a priori reproductible au niveau régional.
Les contenus informatifs (textes et illustrations) des supports retenus ne présentent pas de caractère sous-régional qui empêcheraient a priori leur reproductibilité pour une couverture régionale⁴¹.

➤ Sources

Les supports de sensibilisation/communication recensés par COMASE ont tous été identifiés au cours de la phase d'inventaire des actions de communication. Il s'agit de supports réalisés :

- à l'initiative des intercommunales et/ou de la COPIDEC ou à l'initiative d'une commune dans le cadre d'actions de prévention ;
- par le Service Public de la Région Wallonne ;
- dans le cadre des campagnes INTERREG III « Mini-déchets » et Reduce
- par (ou en collaboration avec) le Réseau Ressources

⁴⁰ Pour cette raison, les différents calendriers présentant des conseils de prévention ne sont pas repris dans l'inventaire initial.

⁴¹ Seul le contenu informatif est visé ici. La présence sur les supports de logos ou autres « marques de fabrique » spécifiques n'a pas été prise en compte.

- par d'autres acteurs et identifiés au cours de la phase d'inventaire des actions (ASBL, ...)

A la demande du Comité d'accompagnement de l'étude, ont été également prises en compte pour l'inventaire initial :

- Trois brochures réalisées en 2009 :
 - « Le réemploi – c'est pour moi » réalisée par la COPIDEC et les Intercommunales
 - « Valorisation des ressources » réalisée par le Réseau éco-consommation et Ressources
 - « La gestion durable des déchets » réalisée par la COPIDEC et les Intercommunales
- Trois spots promotionnels pour IPALLE en 2006 et diffusés par les Intercommunales en 2008.

3.2. Inventaire des supports proposés pour l'analyse

L'inventaire a ainsi permis d'identifier :

- 31 brochures d'information/sensibilisation
- 9 Spots promotionnels

En outre, c'est également au cours de cette période que le site internet : www.moinsdedechets.wallonie.be a été réalisé par la cellule Communication ainsi que par l'Office Wallon des Déchets (OWD) de la DGO3 du Service Public de Wallonie. Ce site internet ayant notamment pour objectif de recenser les supports reproductibles au niveau régional, ne fait pas partie de l'analyse.

Les supports ont été classés en fonction du (des) flux de déchets concerné(s) :

- prévention en général⁴²,
- déchets verts,
- déchets organique,
- déchets encombrants,
- déchets d'emballages et produits jetables,
- déchets spéciaux des ménages,
- déchets de papier.
 - De leur(s) publics - cibles
 - Du (des) organisme(s) éditeur
 - De l'année d'édition

Ils sont repris dans le tableau ci-après.

⁴² Les supports concernant plus de 2 flux de déchets ont été classé sous cette rubrique.

Titre de la brochure	Année d'édition	Editeur(s)	Catégorie de flux de déchets	Cibles
Bien gérer les déchets	2008	IDELUX; Province du Luxembourg	Prévention en général	Responsables de gîtes touristiques
La gourde magique	2008	IDELUX	Déchets d'emballages	Les enfants
Cette année apprenons à éco-consommer -Guide l'enseignant	2008	IDEA; ITRADEC	Prévention en général	Les instituteurs (3 ^{ème} et 4 ^{ème} primaire)
Adoptons les bons gestes pour réduire nos déchets	2008	INTRADEL	Prévention en général	Grand public
Guide du compostage individuel	2008	BEP; Echevinat de l'environnement Ville de Namur	Déchets organiques; déchets verts	Grand public
Nous maigrirons ensemble	2008	BEP	Prévention en général	Grand public
L'eau du robinet naturelle et sans déchets	?	ICDI	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public
Le compostage à domicile au jardin	2008	ICDI	Déchets organiques; déchets verts	Grand public
Camps de vacances - Guide pratique à l'intention des responsables et animateurs	2008	Région wallonne	Prévention en général	Responsables et animateurs de camps de vacances
Le gaspillage alimentaire : mieux le comprendre pour mieux le prévenir	2008	CRIIOC	Déchets organiques	Acteurs de terrain ?
Moins de produits dangereux pour moins de déchets spéciaux et moins de pollution	2009	COPIDEC et les intercommunales	Déchets spéciaux des ménages	Grand public
Valorisation des ressources	2009	Ressources	Déchets encombrants	Grand public
Manuel du réemploi	2007	Réseau éco-consommation; ressources	Déchets encombrants	Grand public

Titre de la brochure	Année d'édition	Editeur(s)	Catégorie de flux de déchets	Cibles
Devenons consomm'acteurs	2007	ICDI	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public
Conseils pratiques pour jeter moins	2007	INTERSUD; IPALLE	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public
Le gaspillage alimentaire : un coup dur pour votre budget	2008	COPIDEC et les intercommunales	Déchets organiques	Grand public
Objectif camp : 0 déchets	2007	IDELUX	Prévention en général	Responsables et animateurs de camps de vacances
Le compostage à domicile ? Rentable et facile	2007	IPALLE; INTERSUD	Déchets organiques ; déchets verts	Grand public
Le réemploi - c'est pour moi	2009	COPIDEC et les intercommunales	Déchets encombrants	Grand public
Ensemble réduisons nos déchets	2008	Ville de Namur	Déchets encombrants	Grand public
Adopte la récup'attitude !	2008	Ressources	Déchets encombrants	Jeunes
Réparer, revendre, réutiliser- le guide du consommateur averti	2008	INTERSUD; IPALLE; Espace Environnement	Déchets encombrants	Grand public
L'eau du Robinet ? Cela coule de source !	2008	INTERSUD; IPALLE; Espace Environnement	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public
Envie d'une poubelle plus légère ? Alors visitez notre maison témoin	2008	Réseau éco-consommation	Prévention en général	Grand public
Des vêtements qui ne se démodent pas	2007	Réseau éco-consommation	Déchets encombrants	Grand public
Matériel informatique d'occasion	2007	Réseau éco-consommation	Déchets encombrants	Grand public
Les encombrants, comment les valoriser	2007	Réseau éco-consommation	Déchets encombrants	Grand public
Electroménager de longue durée	2007	Réseau éco-consommation	Déchets encombrants	Grand public
La gestion durable des déchets	2009	COPIDEC et les intercommunales	Prévention générale	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « L'eau du robinet »	2006	IPALLE	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public

Titre de la brochure	Année d'édition	Editeur(s)	Catégorie de flux de déchets	Cibles
Spot de Jamy GOURMAUD « Les achats malins »	2006	IPALLE	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « Une rentrée scolaire écologique »	2001	IPALLE	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « La paperasserie »	2007	IPALLE	Déchets de papier et cartons	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « Bien gérer le frigo »	2007	IPALLE	Déchets organiques	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « Les cadeaux sans déchets 1 – fête des mères »	2007	IPALLE	Déchets encombrants	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « Les cadeaux sans déchets 2 – fête des pères »	2007	IPALLE	Déchets encombrants	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « Achetons malin, pensons durable »	2007	IPALLE	Déchets d'emballages et produits jetables	Grand public
Spot de Jamy GOURMAUD « Le compostage à domicile »	2006	IPALLE	Déchets verts	Grand public
Composter les déchets organiques	?	SPW	Déchets verts / déchets organiques	Grand public

3.3. Proposition de critères pour l'évaluation des supports

L'évaluation des supports vise à déterminer ceux qui sont susceptibles d'être repris et diffusés par la Région.

Pour cela nous proposons d'appliquer des critères d'évaluation visant à déterminer de manière objective dans quelle mesure le contenu de chacun des supports :

- est en cohérence avec les objectifs fixés par les axes directeurs,
- présente des caractéristiques permettant d'envisager sa reproductibilité pour une couverture régionale.

L'analyse des supports sur base de ces critères permet de les classer en fonction des 3 catégories suivantes :

- Support reproductible et centré sur un flux de déchets prioritaires
- Support reproductible non centré sur un flux de déchets prioritaires mais susceptibles de présenter un intérêt en matière de sensibilisation à la prévention des déchets ménagers
- Support non reproductible et/ou ne présentant pas suffisamment d'intérêt en matière de prévention des déchets pour une diffusion régionale : il s'agit des supports qui ne répondent pas à au moins un des critères repris comme critère de validation repris ci-après et reconnaissable par la présence de l'astérisque*.

3.3.1 Cohérence avec les axes directeurs de la prévention

Les Axes directeurs de la prévention prévoient de développer, **sous une même signature régionale**, des outils de sensibilisation :

- répondants aux objectifs fixés pour chaque flux de déchets prioritaires (ces objectifs sont présentés en annexe 3 des Axes directeurs),
- adaptés en fonction des différents publics cibles.

Afin d'évaluer cette cohérence nous proposons d'évaluer chaque support, sur base :

- **De la thématique abordée**

- Le support est-il bien centré sur la prévention ?*

Remarque : Ce critère est un critère de validation : il vise à valider que le support concerne bien majoritairement la prévention et ce, dans le but éventuel d'écartier des supports ne traitant de la prévention que de manière périphérique ou accessoire (par exemple : brochure centrée sur l'éco-consommation ou sur la gestion des déchets avec quelques conseils de prévention)

- Le support est-il centré sur une catégorie de flux de déchets prioritaires ou sur la prévention en général ?
- Pour les supports centrés sur une catégorie de flux de déchets
Le contenu concerne-t-il le flux de déchet dans son ensemble ou seulement un aspect spécifique de ce flux⁴³ (c'est-à-dire un ou plusieurs déchets en particulier) ?

Remarque : Bien que les axes directeurs recommandent de centrer les actions de sensibilisation sur les flux prioritaires nous proposons de n'exclure (des supports susceptibles d'être repris et diffusés) ni les supports axés sur la prévention en général ni ceux qui concernent des déchets spécifiques non repris dans les axes de prévention. Et ce, dans la mesure où les supports existant déjà sur le thème de la prévention peuvent présenter un intérêt pour leur public-cible même si ils ne font pas partie des objectifs prioritaires de la Région.

- **Des publics ciblés**

- Le support concerne-t-il le grand public, le public des jeunes⁴⁴, les professionnels ou acteurs relais ?
- Pour les professionnels ou acteurs relais : le(s) public(s) visés spécifiquement par le support est (sont)-il(s) cité(s) explicitement dans les axes directeurs⁴⁵ ?

Remarque : Nous proposons que ce critère ne soit pas un critère de validation dans la mesure où les supports existant déjà peuvent présenter un intérêt pour ces publics même si ceux-ci ne sont pas cités explicitement dans les Axes directeurs.

⁴³ Pour certains flux de déchets prioritaires, les axes directeurs prévoient de diffuser des supports de sensibilisation centré sur un (ou parfois plusieurs) flux de déchets spécifiques (ex : Au sein du flux « déchets d'emballages et produits jetable, les langes jetables sont cités explicitement)

⁴⁴ Le public des jeunes constitue un des publics spécifiques identifiés dans les Axes directeurs. Ce public est considéré comme « un groupe cible porteur de changement »

⁴⁵ Pour certains flux de déchets, les axes directeurs prévoient de cibler certains professionnels ou acteurs relais en particulier (ex : le secteur Horeca est cité parmi les publics cibles concernés par les déchets organiques)

3.3.2 Reproductibilité pour une couverture régionale

- Le support peut-il être considéré comme atemporel ?*

Remarque : Ce critère est un critère de validation il vise à écarter les supports liés de manière explicite à un évènement particulier ou à une action limitée dans le temps.

- Le contenu du support est-il reproductible au niveau régional ?*

Remarque : Ce critère est un critère de validation. Il vise à écarter les supports dont les contenus informatifs (textes et illustrations) présenteraient un caractère sous-régional qui empêcheraient a priori sa reproductibilité pour une couverture régionale⁴⁶

- Une signature régionale apparaît-elle sur le support (Présence d'un des logos suivant « Moins de déchets », « Région Wallonne », « SPW ») ?

Remarque : Nous proposons que ce critère ne soit pas un critère de validation dans la mesure où la signature régionale peut facilement être ajoutée par la suite (notamment lors de la réimpression des supports).

3.3.3 L'analyse des supports

L'analyse des supports selon les critères est présentée dans les tableaux ci-après.

⁴⁶ Seul le contenu informatif est visé ici. Les logos ou autres « marques de fabrique » figurant sur les supports ne sont pas pris en compte.

	Titre de la brochure	Année d'édition	Éditeur(s)	Atemporel ?	Contenu reproductible au niveau régional ?	Centré sur la prévention ?	Support reproductible au niveau régional	Centré sur une catégorie de flux de déchets ?	Si oui, lequel?	Si oui, déchet ou objectif spécifique?	Public cible?	Si professionnel ou acteur relais, public cible visé spécifiquement?	Ce public cible est-il cité explicitement dans les AD?	Support reproductible centré sur un flux de déchets prioritaires	Support reproductible non centré sur un flux de déchets prioritaires	Signature régionale
1	Bien gérer les déchets	2008	IDELUX; Province du Luxembourg	OK	OK	NOK	NOK									
2	La gourde magique	2008	IDELUX	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	Gourde; boîte à tartines	publics des jeunes		OK	OK		Logo" Moins de déchets"
3	Cette année apprenons à éco-consommer - Guide l'enseignant	2008	IDEA; ITRADEC	OK	OK	OK	OK	NOK			professionnels ou acteurs relais	Instituteurs	OK	OK		Logo" Moins de déchets"
4	Adoptons les bons gestes pour réduire nos déchets	2008	INTRADEL	OK	OK	OK	OK	NOK			grand public		OK		OK	Logo "RW"
5	Guide du compostage individuel	2008	BEP; Echevinat de l'environnement Ville de Namur	OK	OK	OK	OK	OK	déchets verts	promotion du compostage individuel	grand public		OK	OK		Pas de signature
6	Nous maigrirons ensemble	2008	BEP	OK	OK	OK	OK	NOK			grand public		OK		OK	Pas de signature
7	L'eau du robinet naturelle et sans déchets	?	ICDI	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	Eau du robinet	grand public		OK	OK		Pas de signature

	Titre de la brochure	Année d'édition	Éditeur(s)	Atemporel ?	Contenu reproductible au niveau régional ?	Centré sur la prévention ?	Support reproductible au niveau régional	Centré sur une catégorie de flux de déchets ?	Si oui, lequel?	Si oui, déchet ou objectif spécifique?	Public cible?	Si professionnel ou acteur relais, public cible visé spécifiquement?	Ce public cible est-il cité explicitement dans les AD?	Support reproductible centré sur un flux de déchets prioritaires	Support reproductible non centré sur un flux de déchets prioritaires	Signature régionale
8	Le compostage à domicile au jardin	2008	ICDI	OK	OK	OK	OK	OK	déchets verts	promotion du compostage individuel	grand public		OK	OK		Pas de signature
9	Le compostage à domicile sur le balcon	2008	ICDI	OK	OK	OK	OK	OK	déchets organiques	promotion du compostage individuel	grand public		OK	OK		
10	Camps de vacances - Guide pratique à l'intention des responsables et animateurs	2008	Région wallonne	OK	OK	NOK	NOK									
11	Le gaspillage alimentaire : mieux le comprendre pour mieux le prévenir	2008	CRIOC	NOK	OK	OK	NOK									
12	Moins de produits dangereux pour moins de déchets spéciaux et moins de pollution	2009	COPIDEC et les intercommunales	OK	OK	OK	OK	OK	déchets spéciaux des ménages	Produits d'entretien; les peintures; les pesticides; les piles	grand public		OK	OK		Logo" Moins de déchets"
13	Valorisation des ressources	2009	Ressources	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	tous	grand public		OK	OK		Logo "RW"

	Titre de la brochure	Année d'édition	Éditeur(s)	Atemporel ?	Contenu reproductible au niveau régional ?	Centré sur la prévention ?	Support reproductible au niveau régional	Centré sur une catégorie de flux de déchets ?	Si oui, lequel?	Si oui, déchet ou objectif spécifique?	Public cible?	Si professionnel ou acteur relais, public cible visé spécifiquement?	Ce public cible est-il cité explicitement dans les AD?	Support reproductible centré sur un flux de déchets prioritaires	Support reproductible non centré sur un flux de déchets prioritaires	Signature régionale
14	Manuel du réemploi	2007	Réseau eco-consommation; ressources	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	tous	grand public		OK	OK		Logo "RW"
15	Devenons consomm'acteurs	2007	ICDI	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	tous	grand public		OK	OK		Pas de signature
16	Conseils pratiques pour jeter moins	2007	Intersud; IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	tous	grand public		OK	OK		Logo "RW"
17	Le gaspillage alimentaire : un coup dur pour votre budget	2008	COPIDEC et les intercommunales	OK	OK	OK	OK	OK	déchets organiques	Le gaspillage alimentaire	grand public		OK	OK		Logo "Moins de déchets"
18	Objectif camp : 0 déchets	2007	IDELUX	OK	OK	OK	OK	NOK			grand public		OK		OK	Pas de signature
19	Le compostage à domicile ? Rentable et facile	2007	IPALLE; Intersud	OK	OK	OK	OK	OK	déchets verts	promotion du compostage individuel	grand public		OK	OK		Logo "RW"
20	Le réemploi - c'est pour moi	2009	COPIDEC et les intercommunales	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	tous	grand public		OK	OK		Logo "Moins de déchets"
21	Ensemble réduisons nos déchets	2008	Ville de Namur	OK	NOK	OK	NOK									

	Titre de la brochure	Année d'édition	Éditeur(s)	Atemporel ?	Contenu reproductible au niveau régional ?	Centré sur la prévention ?	Support reproductible au niveau régional	Centré sur une catégorie de flux de déchets ?	Si oui, lequel?	Si oui, déchet ou objectif spécifique?	Public cible?	Si professionnel ou acteur relais, public cible visé spécifiquement?	Ce public cible est-il cité explicitement dans les AD?	Support reproductible centré sur un flux de déchets prioritaires	Support reproductible non centré sur un flux de déchets prioritaires	Signature régionale
22	Adopte la récup'attitude !	2008	Ressources	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	tous	publics des jeunes		OK	OK		Logo "RW"
23	Réparer, revendre, réutiliser - le guide du consommateur averti	2008	Intersud; IPALLE; Espace Environnement	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	tous	grand public		OK	OK		Logo "RW"
24	L'eau du Robinet ? Cela coule de source !	2008	Intersud; IPALLE; Espace Environnement	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	Eau du robinet	grand public		OK	OK		Logo "RW"
25	Envie d'une poubelle plus légère ? Alors visitez notre maison témoin	2008	Réseau écoconsommation	OK	OK	OK	OK	NOK			grand public		OK		OK	Logo "RW"
26	Des vêtements qui ne se démodent pas	2007	Réseau écoconsommation	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	Les vêtements	grand public		OK	OK		Logo "RW"
27	Matériel informatique d'occasion	2007	Réseau écoconsommation	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	Le matériel informatique	grand public		OK	OK		Logo "RW"
28	Les encombrants, comment les valoriser	2007	Réseau écoconsommation	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	tous	grand public		OK	OK		Logo "RW"
29	Electroménager de longue durée	2007	Réseau écoconsommation	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants	L'électroménager	grand public		OK	OK		Logo "RW"

	Titre de la brochure	Année d'édition	Éditeur(s)	Atemporel ?	Contenu reproductible au niveau régional ?	Centré sur la prévention ?	Support reproductible au niveau régional	Centré sur une catégorie de flux de déchets ?	Si oui, lequel?	Si oui, déchet ou objectif spécifique?	Public cible?	Si professionnel ou acteur relais, public cible visé spécifiquement?	Ce public cible est-il cité explicitement dans les AD?	Support reproductible centré sur un flux de déchets prioritaires	Support reproductible non centré sur un flux de déchets prioritaires	Signature régionale
30	La gestion durable des déchets	2009	COPIDEC et les intercommunales	OK	OK	OK	OK	NOK			professionnels ou acteurs relais	Instituteurs	OK		OK	Logo" Moins de déchets"
	Les autocollants Stop Pub : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?	2007	Région wallonne	OK	OK	OK	OK	OK	déchets de papier		grand public		OK	OK		
31	Spot Jamy "L'eau du Robinet"	2006	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	Eau du robinet	grand public		OK	OK		
32	Spot Jamy "Les achats malins"	2006	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	tous	grand public		OK	OK		
33	Spots Jamy "Une rentrée scolaire écologique"	2007	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables	tous	grand public		OK	OK		
34	Spots "Jamy" La paperasserie	2007	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets de papier		grand public		OK	OK		
35	Spots Jamy "Bien gérer le frigo"	2007	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets organiques	Gaspillage alimentaire	grand public		OK	OK		

	Titre de la brochure	Année d'édition	Éditeur(s)	Atemporel ?	Contenu reproductible au niveau régional ?	Centré sur la prévention ?	Support reproductible au niveau régional	Centré sur une catégorie de flux de déchets ?	Si oui, lequel?	Si oui, déchet ou objectif spécifique?	Public cible?	Si professionnel ou acteur relais, public cible visé spécifiquement?	Ce public cible est-il cité explicitement dans les AD?	Support reproductible centré sur un flux de déchets prioritaires	Support reproductible non centré sur un flux de déchets prioritaires	Signature régionale
36	Les cadeaux sans déchets 1 - fête des mères	2007	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants		grand public		OK	OK		
37	Les cadeaux sans déchets 2 - fête des pères	2007	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets encombrants		grand public		OK	OK		Pas de signature
38	Achetons malin, pensons durable!	2007	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets d'emballages et produits jetables		grand public		OK	OK		
39	Le compostage à domicile	2006	IPALLE	OK	OK	OK	OK	OK	déchets verts	promotion du compostage individuel	grand public		OK	OK		Logo "RW"
40	Composter les déchets organiques	?	SPW	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Déchets verts	Promotion du Compostage individuel	Grand public		OK	OK		Logo « RW »

3.3.4 Choix des supports retenus

Sur les 40 supports analysés, nous obtenons le classement suivant :

	Nombre de supports
Supports non reproductibles	4
Supports reproductibles	
- centré sur un flux de déchets prioritaires	31
- non centré sur un flux de déchets prioritaires	5

➤ **Supports non reproductibles (4 supports)**

Pour rappel, un support est considéré comme non reproductible s'il ne répond pas à au moins un des critères suivants :

- *centré sur la prévention ;*
- *ayant un caractère atemporel ;*
- *ayant un contenu reproductible au niveau régional.*

Les 4 supports considérés comme non reproductibles sont les brochures :

- « **Bien gérer les déchets** » : cette brochure éditée par IDELUX à destination des propriétaires et gestionnaires de gîtes et maisons de vacances est essentiellement centrée sur la gestion des déchets (tri). Sur 16 pages, seules 2 sont consacrées à des conseils en terme de prévention des déchets.
- « **Camps de vacances – Guide pratique** » à l'intention des responsables et animateurs. Cette brochure éditée par la Division de la Nature et des Forêts de la Région wallonne donne une série de conseils sur la préservation de la nature et la gestion des déchets. Les conseils en matière de prévention des déchets sont peu nombreux.
- « **Le gaspillage alimentaire : mieux le comprendre pour mieux le prévenir** ». Il s'agit d'un dossier publié par le CRIOC, essentiellement axé sur les résultats d'une étude menée en 2007. Son contenu ne peut donc pas être considéré comme atemporel.
- « **Ensemble, réduisons nos déchets** ». Cette brochure, éditée en plusieurs langues par la Ville de Namur, est essentiellement centrée sur les possibilités offertes aux habitants de la Ville de Namur en matière de gestion et de prévention des déchets (notamment au travers de la Ressourcerie namuroise). Son contenu n'est pas reproductible au niveau régional.

➤ **Supports reproductibles (36 supports)**

- Les supports centrés sur les déchets verts (5 supports)

Les Axes directeurs de prévention prévoient la réalisation :

- de supports faisant la promotion du compostage à domicile
- de supports visant à promouvoir la conception, l'aménagement et l'entretien des jardins qui minimisent les déchets.

Les 4 supports recensés concernent la promotion du compostage individuel et visent le grand public :

- « Le compostage à domicile au jardin » : brochure de 3 pages éditée par l'ICDI dans le cadre du programme INTERREG Reduce.
- « Le guide du compostage individuel » : brochure de 16 pages éditée par le BEP et l'échevinat de l'environnement de la Ville de Namur.
- « Le compostage à domicile ? Rentable et facile ! » : dépliant de 4 pages A4 édité par IPALLE et INTERSUD dans le cadre du programme INTERREG « Mini déchets ».
- Le spot avec Jamy GOURMAUD « Le compostage individuel » réalisé en 2006 par IPALLE.
- Composter les déchets organiques, brochures de 36 pages, éditée par la DGARNE.

- Les supports centrés sur les déchets organiques (3 supports)

- Deux supports sur la **réduction du gaspillage alimentaire** :

- La brochure « Le gaspillage alimentaire : un coup dur pour votre budget » éditée au départ par INTRADEL en 2008 et puis diffusée par la COPIDEC et les intercommunales. Cette brochure de 12 pages existe également en langue allemande.
- Le spot avec Jamy GOURMAUD « Bien gérer le frigo » rédigé en 2007 par IPALLE.

Ces deux supports qui visent le grand public fournissent, comme le prévoit les Axes directeurs de la Prévention, des « outils pour évaluer et réduire le gaspillage alimentaire (interpréter correctement les dates de consommation, gérer les achats et le stockage des aliments,...) ».

- Une brochure éditée par l'ICDI axé sur le **vermicompostage** et à destination du grand public. «Le compostage à domicile sur le balcon ».
Le vermicompostage des déchets organiques n'est pas cité explicitement dans le chapitre des Axes directeurs de la Prévention consacré aux outils de sensibilisation. Nous estimons néanmoins que cet outil présente un intérêt dans la mesure où le vermicompostage permet de réduire les déchets organiques.

- Les supports centrés sur les déchets encombrants (12 supports)

Parmi ces supports, on retrouve :

- **des supports papier**

- « La valorisation des ressources » et « Le manuel du réemploi » éditée par Ressources, ces brochures présentent le secteur de la récupération sous forme de mode d'emploi.
- « Adopte la récup'attitude », petite brochure de 12 pages à destination des publics jeunes pour les sensibiliser à la récupération.
- « Réparer, revendre, réutiliser – le guide du consommateur averti », brochure de 24 pages éditée par IPALLE et INTERSUD visant à promouvoir la prévention des encombrants par la dématérialisation, le don ou la vente de biens encore utilisables, l'achat de biens de seconde main,...
- 4 fiches A4 recto/verso éditées par le réseau « Eco-consommation » sur les déchets encombrants spécifiques :
 - « Des vêtements qui ne se démodent pas »
 - « Matériel informatique d'occasion »
 - « Les encombrants, comment les valoriser ? »
 - « Electroménager de longue durée »

- **2 spots avec Jamy GOURMAUD** édités par IPALLE « Les cadeaux sans déchets » 1 et 2. Ces spots sont centrés sur les cadeaux dématérialisés.

Ces supports répondent tous aux objectifs fixés par les Axes directeurs de la Prévention en ce qui concerne les outils de sensibilisation à la prévention des encombrants.

- Les supports centrés sur les déchets d'emballages et produits jetables (9 supports)

Parmi ces supports, on retrouve :

- des supports visant la **minimisation des déchets d'emballages en général** :

- 2 brochures « Devenons consomm'acteurs » (ICDI) et « Conseils et pratiques pour jeter moins » (IPALLE et INTERSUD).
- 2 spots avec Jamy GOURMAUD (IPALLE) : « Une rentrée scolaire écologique », « Les achats malins » et « Achetons malin, pensons durable ».

Ces supports, destinés au grand public répondent aux objectifs fixés par les Axes directeurs.

- des supports axés sur la **promotion de la consommation d'eau de distribution** (qui est citée spécifiquement dans les axes directeurs de la prévention) :

- une brochure destinée spécifiquement aux enfants « La gourde magique ». La promotion de l'eau de distribution est encouragée au travers d'une histoire racontée aux enfants.
- deux brochures grand public : « L'eau du robinet, naturelle et sans déchets » (ICDI) et « L'eau du robinet, ça coule de source » (IPALLE, INTERSUD).
- un spot avec Jamy GOURMAUD « L'eau du robinet » (IPALLE).

- Les supports centrés sur les déchets spéciaux des ménages

Une brochure de 16 pages ciblées sur le grand public a été **éditée en 2009 par la COPIDEC et les intercommunales**. « Moins de produits dangereux pour moins de déchets spéciaux et moins de pollution ».

Le contenu de cette brochure est cohérent avec les objectifs fixés par les Axes directeurs de la Prévention pour les supports concernant les déchets spéciaux des ménages.

- Les déchets papier

Le flyer « Les autocollants Stop Pub : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? » édité par la Région wallonne vise à faire connaître l'autocollant « Stop Pub ». Ce type de support est prévu par les axes directeurs de la prévention.

Le spot de Jamy GOURMAUD « La paperasserie » vise à limiter les déchets de papier. Ce type de support n'est pas cité explicitement dans le chapitre des Axes directeurs de la Prévention consacré aux outils de sensibilisation. Nous estimons néanmoins que ce spot présente un intérêt dans le cadre de la prévention des déchets de papier.

➤ **Les supports reproductibles mais non centrés sur un flux de déchet**

Bien que les Axes directeurs de la Prévention recommandent la réalisation de supports axés sur des flux de déchets spécifiques, nous estimons que les supports suivants les axes sur la prévention en général présentent un intérêt dans la mesure où ils abordent plusieurs voire tous les flux de déchets :

- 2 supports pédagogiques à destination des instituteurs : « Cette année, apprenons à éco-consommer - Guide de l'enseignant » (IDEA, INTRADEL)
- une brochure à destination des organisateurs de camp « Objectif camp : 0 déchets » (IDELUX)
- 3 brochures grand public « Adoptons les bons gestes pour réduire nos déchets » (INTRADEL), « Nous maigrirons ensemble » (BEP), « Envie d'une poubelle plus légère ? Alors, visitez notre maison témoin » (Réseau Eco-consommation).

3.3.5 Cohérence des supports avec les nouveaux outils de sensibilisation prévus par les Axes directeurs de la Prévention

L'annexe 3 prévoit de développer de nouveaux outils de sensibilisation pour chacun des flux de déchets prioritaires (3.2) et ce, après l'évaluation des outils existants.

Par rapport aux outils prévus dans cette annexe, nous reprenons ci-après pour chaque flux de déchets, les outils qui maquent suite à l'analyse des outils existants ;

➤ **Les supports centrés sur les déchets verts (4 supports)**

On ne retrouve pas de supports visant à promouvoir la conception, l'aménagement et l'entretien des jardins qui minimisent les déchets verts :

- pour les professionnels du jardin
- pour les gestionnaires d'espaces verts
- pour d'autres acteurs relais

➤ **Les supports centrés sur les déchets organiques (3 supports)**

On ne retrouve pas :

- de supports visant à « mieux connaître les dons caritatifs de proximité »
- de supports destinés spécifiquement au secteur HORECA et/ou aux gestionnaires de cantines.

➤ **Les supports centrés sur les déchets encombrants (12 supports)**

Avec les différents supports reproductibles, les objectifs visés par les Axes directeurs de la Prévention en ce qui concerne les outils de sensibilisation à la prévention des encombrants sont couverts.

➤ **Les supports centrés sur les déchets d’emballages et produits jetables (9 supports)**

Par rapport aux objectifs fixés dans les axes directeurs, on ne retrouve pas :

- de supports ciblés sur les mouvements de jeunesse, centré sur la prévention des emballages.
- des supports ciblés sur les déchets sportifs et centrés sur la prévention des emballages.
- des brochures sur les alternatives aux langes jetables.
- des supports visant à promouvoir la prévention des déchets dans le cadre de l’organisation d’événements.

➤ **Les supports centrés sur les déchets spéciaux des ménages**

Le contenu de la brochure recensée est cohérent avec les objectifs fixés par les Axes directeurs de la Prévention pour les supports concernant les déchets spéciaux des ménages.

➤ **Les déchets papier**

Le flyer recensé est cohérent avec les objectifs fixés par les Axes directeurs de la Prévention pour les supports concernant les déchets papier.

D’autre part, nonobstant l’intérêt des brochures retenues au point précédent, il faut relever que la signature régionale n’apparaît pas systématiquement dans les supports et, lorsqu’elle est présente, varie d’un support à l’autre. Notamment, le logo « Moins de déchets » qui a été créé comme signature aux actions de prévention est présent dans moins de la moitié des supports considérés comme reproductibles.

3.4. Recommandations

Les supports sélectionnés ci-avant (36 supports reproductibles) pourront être référencés sur le site internet www.moinsdedechets.wallonie.be. Ce site deviendra le site de référence en matière de prévention des déchets en Région wallonne. Pour cela il devra être dynamisé et mieux référencé qu’actuellement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les supports relatifs aux différents flux de déchets, nous recommandons :

- de créer les supports prévus dans les Axes directeurs de la Prévention et qui n’existe pas encore (cf. point 4.2 de ce rapport) ;

- d'associer, lors de la création de nouveaux supports (ou de l'actualisation de supports existant) l'ensemble des parties prenantes concernées par le flux (en amont et en aval) ;
- pour le flux « déchets verts » élaborer, en concertation avec tous les acteurs, une brochure générale (avec un contenu partagé par tous) sur les différentes facettes du compostage individuel ;
- concevoir une brochure destinée spécifiquement au public des « camps de vacances ». Cette brochure pourrait s'intégrer une thématique plus large portant sur le développement durable ;
- veiller à intégrer la signature régionale sous la forme du logo « Moins de déchets » à tous les nouveaux supports créés et à mentionner systématiquement le site du même nom sur ces supports;
- actualiser périodiquement (selon un calendrier à établir) les supports existants déjà (notamment ceux qui contiennent des coordonnées).

4. RECOMMANDATIONS

En 2007 et 2008, les actions de sensibilisation à la prévention ont été menées dans un contexte légal et institutionnel ouvert permettant aux différents opérateurs de mettre en place des actions en leur laissant un maximum d'initiative tant au niveau de la forme prise par celles-ci que des objectifs y associés.

Cette approche a permis de voir apparaître de multiples actions de sensibilisation et de communication.

Cette variété concerne tant les flux de déchets visés par les actions que les types d'actions menés et les publics visés par celles-ci.

Cependant, cette démarche s'est caractérisée par une absence :

- de cadre formalisé permettant de collecter des informations structurées sur les actions mises en œuvre ;
- d'objectif général clairement exprimé et d'indicateurs permettant d'évaluer la progression vers cet objectif ;
- d'objectifs spécifiques à certaines actions ou flux de déchets.

En conséquence, les informations à disposition pour 2007 et 2008 pour recenser et évaluer le bilan des actions menées sont disparates, difficilement comparables et souvent lacunaires.

Entretemps, le contexte a évolué notamment avec l'entrée en vigueur de AGW du 17 juillet 2008 qui prévoit notamment que l'organisation d'une ou plusieurs campagnes d'actions et de sensibilisation en matière de prévention des déchets n'est subsidiable que si celle-ci est menée dans le cadre des axes directeurs de prévention des déchets et de communication définis au plan régional.

D'autre part, les Axes directeurs de prévention des déchets ménagers et assimilés en Région wallonne ont été approuvés par le Gouvernement wallon le 3 avril 2009. Ceux-ci prévoient notamment le principe de l'évaluation systématique ainsi que celui d'efficacité (évaluation du résultat au regard des marques mis en œuvre) et d'efficience (optimisation du résultat obtenue au regard du coût des actions).

La plupart des mesures concrètes préconisées dans ces Axes directeurs au niveau des actions de sensibilisation à la prévention et de l'évaluation des actions menées tiennent compte des constats observés sur les actions mises en œuvre avant 2009 et des conclusions et recommandations déjà formulées dans des études disponibles au moment de leur rédaction (baromètre et études CRIOC, études COMASE et RDC sur l'évaluation des politiques de prévention en matière de déchets ménagers et assimilés, ..).

Les recommandations de COMASE suite à l'évaluation des actions 2007 et 2008 s'intègrent à ces mesures en fixant les priorités pour les prochaines années et ce, sans pouvoir par ailleurs augurer des actions et mesures concrètes mises en œuvre par les différents opérateurs en 2009 et début 2010 (qui ne font pas partie de l'évaluation confiée à COMASE). Il est dès lors possible que certaines des recommandations formulées ci-après aient déjà été mises en œuvre en 2009 ou 2010.

4.1. Actions de communication

4.1.1 Au niveau des publics spécifiques

✓ Pour les **élus et les agents des administrations publiques**, les Axes directeurs de prévention prévoient :

- La sensibilisation et la formation à la prévention des déchets.

A l'exception de la présence au salon des mandataires (via l'animation d'un stand et l'organisation d'une conférence présentant les actions de prévention prévues dans l'année), aucune action de ce type n'a été recensée pour les années 2007 et 2008.

COMASE propose que des actions à destination de ce public soient mises en place. De manière concrète, nous proposons la création d'une brochure sur la prévention centrée sur les déchets les plus souvent rencontrés dans les administrations (papiers, emballages, ...) et proposant des outils et pratiques concrets pour les prévenir. Cette brochure sera diffusée auprès de l'ensemble des administrations wallonnes, elle pourrait d'être accompagnée d'autres supports (affiches, ..)

D'autre part, des actions de formation et de sensibilisation pourraient être mises en place avec le concours d'un acteur tel que le CePeFEDD. Par ailleurs, dans les formations qui sont données aux nouveaux élus ainsi qu'au personnel communal, il serait judicieux de placer un volet prévention déchets et souligner l'importance du rôle d'exemple que doivent jouer les communes en la matière.

Enfin, pour favoriser l'émulation entre les communes, on pourrait également organiser un concours entre les communes qui ont mené des actions de prévention déchets originales et performantes.

✓ Pour encourager la prévention des déchets dans les **écoles** et encourager les éco-comportements chez **les jeunes**, les Axes directeurs de prévention prévoient différentes mesures concrètes.

- La sensibilisation et la formation des enseignants et du personnel administratif des écoles.

Les actions de ce type en 2007 et 2008 sont très limitées.

Ici aussi, COMASE recommande à la Région de créer et diffuser une brochure sur la prévention destinée à ce public et centrée sur les déchets les plus souvent rencontrés dans les établissements scolaires. Plus largement, des outils et des brochures devraient être aussi être conçus à destination des jeunes fréquentant les écoles ainsi que des associations de parents.

Par ailleurs des formations à destination des enseignants telles que celles données par COREN pourraient être diffusées plus largement.

Dans la sensibilisation il s'agira de mettre particulièrement l'accent sur les enseignants et personnel du secondaire (les écoles de l'enseignement secondaire ayant jusqu'à présent été moins sensibilisés à la prévention que ceux du primaire). Une sensibilisation spécifique aux hautes écoles devra aussi être envisagée pour les interpeller sur le sujet.

- L'élaboration et la diffusion, en collaboration avec la Médiathèque de la Communauté française, de modules de formation à la critique des médias destinés à des publics scolaires primaires et secondaires.

Une formation de ce type a déjà été organisée par la Communauté française essentiellement à destination des formateurs issus du secteur associatif.

Ce type de formation pourrait être diffusé plus largement auprès du public des enseignants.

- La diffusion auprès des enseignants et animateurs d'un répertoire des outils audiovisuels.

Le catalogue de la « Déchètèque » réalisé par la Communauté française doit continuer à être alimenté avec les outils spécifiques à la prévention. Il est également nécessaire de mener une action ciblée visant à faire connaître ce catalogue auprès des enseignants/animateurs, voire à être envoyé d'office aux enseignants/animateurs.

Un lien du site « www.enseignons.be » vers le site « moinsdedechets.com » pourrait être intéressant afin de procurer aux enseignants des outils pour travailler sur le thème de la prévention des déchets et de permettre à ces derniers de s'échanger leurs méthodologie et leurs bonnes pratiques en la matière.

- L'amplification des possibilités d'animations en milieu scolaire

De nombreuses animations existent et ont déjà été mises en œuvre avec succès. Certaines d'entre elles peuvent être mises en place facilement grâce à des supports pédagogiques et d'autres nécessitent de faire appel à des associations/organismes spécialisés qui se chargent de les mettre en œuvre.

Il nous semble intéressant de réaliser une évaluation des animations existantes et d'ensuite constituer un répertoire des animations pertinentes.

Le cas échéant, l'évaluation pourrait aussi permettre de mettre en évidence les cibles moins bien couvertes par les animations existantes pour pouvoir ensuite favoriser la création de nouveaux supports d'animation.

- La sensibilisation des organisateurs de camps de jeunes à la prévention des déchets et à l'éco-consommation.

En 2007 et en 2008, IDELUX a mené une large action de terrain visant à sensibiliser les organisateurs de camps sur son territoire. Ce type d'actions (qui a permis de toucher plus de 1200 camps par année) doit être étendue à l'ensemble de la Wallonie et reconduite chaque année car les animateurs de ce type de camp sont régulièrement renouvelés.

Outre les actions ponctuelles menées par les Intercommunales, un relai avec les différentes fédérations pourrait être assuré au niveau régional afin que ces dernières puissent intégrer la prévention des déchets à leur formation et à leurs brochures à destination des animateurs de camp. De plus, comme évoqué au point 3.4. de ce rapport, nous recommandons de créer une brochure spécifique à cette cible.

4.1.2 Au niveau des actions par flux de déchets

✓ Déchets verts

Les Axes directeurs prévoient la promotion de l'aménagement de la gestion et de l'entretien des jardins minimisant la production des déchets verts.

Aucune des actions préconisées n'a été mise en œuvre en 2007 et en 2008. Tout reste donc à faire en la matière.

Les Axes directeurs prévoient également la promotion du compostage à domicile de qualité.

Plusieurs actions sur le compostage ont été menées au cours de la période concernée par l'inventaire mais pas de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire wallon.

De plus, par rapport à ce qui est prévu dans les Axes directeurs, la coordination des guides composteurs (formation et encadrement) n'est organisée que dans quelques communes/intercommunales.

Pour le futur, il sera nécessaire d'organiser plus de cohérence et de coordination dans les messages à faire passer pour promouvoir un compostage de qualité, les actions à mener et le support aux guides composteurs.

✓ Les déchets organiques

Préalablement à la mise en place d'actions de sensibilisation, les Axes directeurs prévoient d'une part d'évaluer le gaspillage alimentaire et d'en identifier les causes principales et, d'autre part, d'examiner les possibilités d'intégrer des aspects liés à la prévention des déchets dans les

actions existantes visant à encourager une alimentation saine dans les écoles. Le CRIOC a réalisé une étude sur ce sujet.

D'autre part, les Axes directeurs prévoient de mener une campagne de sensibilisation annuelle en vue de lutter contre le gaspillage alimentaire (publics cibles : grand public, administrations et écoles).

Une première campagne de ce type a été menée en 2008. Les outils développés à cette occasion (brochure, spots TV, ...) pourront servir de base pour relancer des campagnes sur ce thème d'autres années. Il s'agira néanmoins, le cas échéant, d'en adapter le contenu en fonction des résultats des études évoquées ci-avant.

Une campagne et des supports spécifiques au secteur HORECA sont également à réaliser (en y intégrant notamment la promotion du logo Smiley).

✓ Les déchets encombrants

Plusieurs actions de sensibilisation allant dans le sens des Axes directeurs ont déjà été menées essentiellement vis-à-vis du grand public. Celles-ci ont été réalisées à l'initiative de Ressources et des intercommunales.

Pour le futur, il sera nécessaire, dans un premier temps d'organiser plus de cohérence et de coordination dans les actions menées en vue d'éviter les doubles emplois. Dans ce cadre, les Ressources pourraient jouer un rôle de vecteur de communication. Ensuite, il s'agira de les étendre à d'autres publics cibles : administrations publiques, écoles, ...

✓ Les déchets d'emballages et produits jetables

Les Axes directeurs prévoient l'organisation de campagnes de sensibilisation en vue d'encourager les choix de consommation minimisant les déchets d'emballages.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées jusqu'à présent. A l'exception des actions proposant des alternatives aux sacs de caisse jetables et des spots TV réalisés sur ce thème, les actions sont souvent menées à l'initiative individuelle d'une intercommunale /commune/association sans coordination à l'échelle régionale ; une campagne régionale telle que celles préconisées dans les Axes directeurs n'a donc pas encore été mise en œuvre.

A ce sujet, les organismes obligatoires de reprise devraient également apporter leur contribution en matière de communication Cette communication pourrait se traduire sous une forme financière (ex : fonds FOST +) et/ou sous une forme d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Par ailleurs, les Axes directeurs prévoient également :

- Une campagne portant sur les alternatives aux langes jetables. Cette campagne n'ayant pas encore été réalisée, elle devra être mise en œuvre. Elle pourra notamment s'appuyer sur les résultats de l'étude réalisée par le CRIOC en 2008 sur ce thème.
- Des actions visant à promouvoir la prévention des déchets lors de l'organisation d'événements. Très peu d'actions de ce type ont été entreprises en 2007 et 2008 ; il faudra donc s'y atteler, notamment en lançant des actions de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire auprès des participants aux festivals (en s'appuyant sur les actions et supports déjà mis en œuvre : www.huged.be, ...) et en sensibilisant les communes à établir des règles à l'attention des organisateurs de ces festivals

✓ Les déchets spéciaux des ménages

Les Axes directeurs prévoient une campagne de sensibilisation sur ce thème.

Ce type de campagne n'a pas été réalisé en 2007-2008 et très peu d'actions sur ce thème ont été mises en œuvre. Néanmoins, la brochure réalisée en 2009, par la COPIDEC et les intercommunales sur le thème des déchets spéciaux (et analysée au chapitre III de ce rapport) ainsi que le spot TV réalisé avec Jamy GOURMAUD pourront servir de base à une campagne de sensibilisation.

Dans les actions à mettre en œuvre, il faudrait insister aussi sur la prévention des produits suivants : pesticides, biocides, piles et ampoules.

✓ Les déchets de papier

Une action (telle que celle déjà menée) visant à diffuser un autocollant « STOP PUB » à apposer sur les boîtes aux lettres doit être reconduite.

Une ou plusieurs actions de communication mentionnée dans les Axes Directeurs, autour de la possibilité de s'inscrire sur la liste « Robinson » et de celle de recourir aux annuaires téléphoniques électroniques doivent être mises en place.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant d'étudier l'opportunité de renverser le principe de l'autocollant « STOP PUB » (dans le sens où les publicités ne pourraient être postées que dans les boîtes aux lettres des personnes ayant appliqué un autocollant sur lequel il est écrit qu'elles désirent recevoir des publicités) pourrait être relevant (idem pour la liste Robinson).

4.2. Supports de communication

Le développement de nouveaux outils de sensibilisation pour chacun des flux de déchets prioritaires est prévu dans l'annexe 3 des Axes directeurs de prévention. Et ce, pour autant que ces outils n'existent pas encore.

Par rapport aux outils prévus dans cette annexe et suite à l'évaluation des supports, nous recommandons de réaliser en priorité les outils qui ne sont pas encore disponibles, à savoir ceux repris ci-dessous, pour chaque flux prioritaire pour lesquels des supports doivent encore être créés:

➤ **Déchets verts**

- Support(s) destinés aux professionnels du jardin, aux gestionnaires d'espaces verts et aux acteurs relais visant à promouvoir la conception, l'aménagement et l'entretien des jardins qui minimisent les déchets verts.
Ce support pourrait prendre la forme d'une brochure et/ou d'un site internet dont le contenu pourrait aussi être placé sur un DVD.

➤ **Déchets organiques**

- Brochure visant à « mieux connaître les dons caritatifs de proximité »
- Evaluer le support de support(s) destiné(s) spécifiquement au secteur HORECA élaboré par l'UCM et voir dans quelle mesure il est nécessaire de l'adapter ou de créer un nouveau support. Ici aussi, le support pourrait être de type papier ou électronique.

➤ **Déchets d'emballages et produits jetables**

- Support(s) ciblé(s) sur les mouvements de jeunesse, centrés sur la prévention des emballages.
- Support(s) ciblé(s) sur les clubs sportifs et centré(s) sur la prévention des emballages.
- Brochure(s) sur les alternatives aux langes jetables.
- Support(s) visant à promouvoir la prévention des déchets dans le cadre de l'organisation d'événements.

➤ **Déchets inertes**

Les déchets inertes sont depuis peu repris comme flux prioritaire, nous recommandons donc de créer un support spécifique au secteur de la construction et de mener des actions en concertation avec la fédération de la Construction.

En ce qui concerne les autres flux de déchets, des supports existent. Il faudra néanmoins prévoir des mises à jour et ce, en commençant par ceux qui contiennent des coordonnées de points contacts, qui pourraient avoir changé.

D'autre part, pour tous les nouveaux supports, il faudra également tenir compte des recommandations figurant au point 3.4 de ce rapport.

4.3. Recommandations en ce qui concerne le processus d'évaluation des actions

4.3.1 L'évaluation des moyens

a. Proposition d'indicateurs

Les Axes directeurs et l'AGW du 17 juillet 2008 prévoient d'appliquer aux actions menées des indicateurs d'intensité de l'action.

Pour les actions de sensibilisation et de communication, COMASE propose d'utiliser en priorité **un indicateur portant sur la mesure du nombre de personnes⁴⁷ touchées par l'action.**

Cet indicateur correspond :

- pour les actions de type « média » : à l'audience du (des) média(s) utilisé(s). Cette audience correspond à la potentialité d'être touché par le média (GRP : Gross Rating Point). Cette information est généralement disponible auprès des vendeurs d'espaces publicitaires.(nombre de destinataires de la revue, nombre de téléspectateurs moyen lors de passage du spot TV, ...) ;

- pour les animations et pour les formations : au nombre de participants à l'animation
Remarque :
 - *si une même animation/formation comprend plusieurs séances s'adressant à un même public, le nombre de participants ne doit être comptabilisé qu'une seule fois ;*
 - *pour les expositions ou animations sur des foires/salons, il y a lieu de comptabiliser le nombre de personnes qui ont visité le stand et non pas l'ensemble des participants à la manifestation ;*
 - *pour les actions de type plans de prévention sous-régionaux et actions pilotes, il s'agit de la population concernée par l'action.*

Pour les actions de type média, cet indicateur sera **complété du nombre de diffusion** dans le média ou du nombre de brochures/flyers distribués (pour les actions de type brochure).

Pour les actions visant la récupération d'encombrants, il peut être complété (ou remplacé) par **un indicateur d'impact de l'action** : nombre d'objets ou de kilos récupérés.

Remarque :

L'indicateur d'intensité ne s'applique pas à des actions qui visent à constituer ou acquérir des méthodologies ou des supports pédagogiques tels que conception d'exposition, acquisition de matériel de formation, conception d'outils de formation, amélioration de connaissances.

⁴⁷ Le nombre de personnes pouvant être remplacé par le nombre d'organismes/institutions/entreprises touchés le cas échéant.

b. Processus d'évaluation de chaque action (micro)

A l'issue de toute action (ex-post) subsidiée par le SPW, qu'elle soit organisée au niveau régional ou au niveau local, nous proposons :

- que l'évaluation de l'intensité de l'action soit réalisée sur base de l'indicateur évoqué ci-avant (ou des deux indicateurs dans le cas d'une action « média ») et que ce (ou ces) indicateur(s) soit (soient) mentionné(s) dans la fiche de d'évaluation des actions (voir ci-dessous) ;
- la création d'un formulaire type pour le recensement et l'évaluation des actions «La fiche d'évaluation des actions de prévention ». Ce formulaire comprend les indicateurs d'intensité (cf annexe 5.2).
- une adaptation de la nomenclature utilisée pour compléter le formulaire à la réalité des actions rencontrées sur le terrain.

Pour cela, nous proposons d'utiliser la même nomenclature que celle utilisée dans cette étude pour les actions et les cibles visées.

Pour les flux prioritaires, nous proposons de limiter la nomenclature au flux de déchets prioritaire. La mention des produits/thématiques visés spécifiquement n'est nécessaire que pour les produits/thématiques mentionnés spécifiquement dans les axes directeurs de prévention. Cette nomenclature est reprise en annexe 5.1 ;

Concrètement, pour chaque action pour laquelle un subside est demandé, le promoteur devra compléter une fiche.

Pour faciliter le recensement et l'analyse par la Région, nous proposons que chaque action (pour laquelle une fiche est introduite) soit caractérisée par :

- un flux de déchets prioritaire au sein duquel plusieurs produits ou thématiques peuvent être abordés et, le cas échéant un deuxième flux;⁴⁸
- un seul type d'action au sein de laquelle plusieurs actions élémentaires peuvent être réalisées ;
- un à deux types de cibles au sein desquels plusieurs catégories peuvent être prévues.

Chaque fiche reprendra un descriptif de l'action structuré sur base de ces éléments et inclura également le coût de l'action et son intensité sur base des indicateurs évoqués ci-dessus.

Le nombre d'actions (et donc de fiches) n'est pas limité a priori.

⁴⁸ Les actions concernant plus de 2 flux, seront classées comme actions de prévention transversales.

Au cours de l'action, l'opérateur veillera donc à **collecter systématiquement les informations relatives à l'intensité des actions**. Pour autant qu'elle soit anticipée et prévue, cette collecte d'informations ne devrait engendrer au niveau de l'opérateur que quelques coûts limités principalement d'ordre administratif.

Cette recommandation s'applique aux actions entreprises dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008. Elle peut également s'étendre aux autres actions subsidiées par la Région wallonne et à leurs reporting ex-post.

c. L'évaluation globale (macro)

Les informations contenues dans les différentes fiches d'évaluation des actions de prévention seront compilées par la Région dans une base de données telle que celle utilisée pour la réalisation de la présente étude.

Elles pourront ensuite être analysées en vue d'évaluer, comme le prévoient les Axes directeurs, l'avancement du programme fixé par la Région, la cohérence et le degré de synergie des actions et leur adéquation avec les objectifs poursuivis.

Ainsi, l'analyse qui sera menée devra a minima permettre de faire ressortir pour chaque flux de déchets prioritaires :

- les différents types d'actions menées ;
- le coût global et le coût par type d'action ;
- le nombre de personnes touchées pour chaque type d'action ;
- le coût contact par type d'action.

Cette compilation devra cependant être réalisée avec discernement en évitant d'agréger les informations à l'excès. En effet, l'étude a montré qu'il est peu pertinent d'agréger certaines informations d'actions de types différents, notamment celles relatives au nombre de personnes visées et au coût contact.

4.3.2 L'évaluation des résultats

Les Axes directeurs proposent une série d'indicateurs pour mesurer, au niveau de la Région, les résultats des actions menées.

Ces indicateurs concernent :

- le suivi des gisements de déchets par fraction ;
- l'étude des facteurs socio-économiques qui influent la production de déchets ;
- l'étude des impacts sur l'environnement ;
- l'analyse de la composition des déchets ménagers et assimilés ;
- l'évaluation des perceptions, attitudes, comportements et pratiques des personnes et ménages.

A l'exception de la dernière catégorie, ces évaluations ne peuvent être appliquées à une action individuelle mais doivent concerner un ensemble d'actions menées en faveur de la réduction des déchets ou d'un flux de déchets en particulier, qu'il s'agisse d'actions de communication/sensibilisation ou d'autres types d'actions.

Quoiqu'il en soit, en ce qui concerne **spécifiquement les actions de communication/sensibilisation**, la réalisation d'enquêtes régulières pourra permettre notamment de mesurer :

- dans quelle mesure les comportements préconisés ont été compris et ;
- dans quelle mesure ils sont mis en pratique.

Au niveau du grand public, nous recommandons de mener une enquête quantitative annuelle au niveau de l'ensemble de la Wallonie. Cette enquête, qui sera menée auprès d'un échantillon aléatoire de personnes, visera à mesurer les évolutions en la matière.

Idéalement, une première enquête de ce type devrait être menée systématiquement avant le lancement d'une série d'actions coordonnées sur un flux déchets en particulier. Puis, régulièrement (une fois par an), en vue de mesurer les évolutions des perceptions, attitudes et comportements.

Plusieurs flux de déchets peuvent facilement être abordés dans une même enquête. Il faut cependant veiller à ce que la durée globale de passation de l'enquête n'excède pas 10 à 15 minutes pour une enquête réalisée par téléphone ou via internet.

A titre indicatif, pour réaliser une enquête par téléphone, un budget de 20 à 25 euros/personne interrogée doit être prévu, soit 20.000 à 25.000 euros pour un échantillon aléatoire de 1000 personnes permettant de garantir une marge d'erreur de 3% maximum avec un taux de probabilité de 95%.

Remarque :

Cette enquête pourrait être conçue de manière à être représentative au niveau de chaque intercommunale, dans la mesure où c'est essentiellement à ce niveau là que les actions sont menées. Cela pourrait permettre de mieux orienter les actions des intercommunales mais aussi de mesurer la notoriété de certaines actions particulières menées par elles. L'impact budgétaire de cette proposition est de 70.000 à 75.000 euros pour une enquête menée auprès d'un échantillon de 400 personnes par intercommunale⁴⁹.

Pour renforcer sa pertinence, ce type d'enquête pourrait être précédé d'une enquête qualitative, visant à déterminer le contenu et la forme de l'enquête la plus adaptée.

⁴⁹ Marge d'erreur de 5% maximum avec un taux de probabilité de 95%.

Pour des actions plus spécifiques portant sur des déchets spécifiques, ou qui s'adressent à des cibles particulières (enseignant, administrations, ...), cette enquête annuelle devra être complétée par :

- **des enquêtes qualitatives ou quantitatives auprès de cibles spécifiquement** concernées par des actions (enseignants, organisateurs de festival, ...). Par exemple, pour les actions de formation (par nature reproductible et qui, dès lors doivent s'intégrer dans un processus d'évaluation continue), une évaluation qualitative de leur impact devrait être réalisée auprès d'un nombre restreint de personnes formées ;
- **d'autres processus d'évaluation d'actions portant sur des déchets spécifiques.** Par exemple : le comptage de boîtes aux lettres ayant apposé l'autocollant STOP PUB suite à sa diffusion, le comptage de personnes inscrites à la liste Robinson suite à une (des) action(s) sur ce thème).

Par ailleurs, il serait intéressant d'inclure l'évaluation de l'engagement du public cible effectivement touché par les actions. Pour cela, nous recommandons la mise sur pied, dans un premier temps, d'une expérience pilote visant à élaborer et tester une approche méthodologique.

4.3.3 Budget à prévoir par la Région pour l'évaluation des actions

Pour l'évaluation d'un projet, les experts considèrent généralement qu'1 à 5% (voire 10% pour des projets très innovants) du budget doit être réservé à l'évaluation.

Le bas de la fourchette s'applique à des projets classiques et peu novateurs tandis que le haut (5%) concerne des opérations présentant un caractère innovant ou de type projet pilote.

Pour les actions de communication et de sensibilisation à la prévention, nous préconisons de réserver un budget de l'ordre de 3% du budget investi par la Région wallonne.

Pour les actions subventionnées dans le cadre de l'AGW de 2008 partant de l'hypothèse de 1 euro/habitant sur la base maximale de 3.456.775 habitants⁵⁰, nous estimons à un maximum de 3.460.000 euros le budget annuel de subvention des actions⁵¹ de prévention visées à l'art 12,1°.

Sur la base de 3%, le budget à consacrer à l'évaluation de ces actions serait de l'ordre de 100.000 euros/an.

Ce budget pourrait être réparti comme suit :

- 25% consacrés à l'inventaire et l'évaluation macro de l'intensité des actions (soit un budget de 25.000 euros) ;

⁵⁰ Stat. INS. 2008

⁵¹ A noter que sur base des introductions de dossiers pour les années 2007 et 2008, le subsidé sollicité serait de l'ordre de 50% de ce maximum.

- 75% consacrés à l'évaluation des résultats à répartir, en fonction des objectifs visés et des actions menées concrètement, entre :
 - une enquête grand public menée à l'échelle régionale ;
 - des enquêtes/études ciblées sur des cibles particulières ou portant sur des déchets spécifiques. Le contenu et la forme de ces enquêtes devront être déterminés chaque année.

4.3.4 Synthèse des recommandations

a. Actions et supports de communication par flux de déchets prioritaires

Flux de déchets	Type d'actions	Cibles
Déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions de promotion de la gestion et de l'entretien des jardins minimisant la production des déchets verts, et, dans ce cadre, création d'un (de) support(s) spécifique(s) 	Professionnels de jardins, gestionnaires d'espaces verts, acteurs relais
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place, à l'échelle de la Wallonie d'une action de promotion du compostage individuel 	Tous
	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du support du guide composteur 	Guides composteur
Déchets organiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude visant d'une part à évaluer le gaspillage alimentaire et ses causes et d'autre part, intégrer les aspects liés à la prévention dans les actions visant à encourager une alimentation saine à l'école 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une brochure visant à « mieux connaître les dons caritatifs de proximité » 	Tous
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de supports (papier ou électronique) destinés au secteur Horeca et/ou aux gestionnaires de cantines 	Secteur Horeca/gestionnaires de cantines
Déchets encombrants	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des actions sur les déchets encombrants aux autres publics cibles 	Tous

Flux de déchets	Type d'actions	Cibles
Prévention des emballages et produits jetables	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une brochure destinée aux mouvements de jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvements de jeunesse
	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une brochure destinée aux clubs sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> Clubs sportifs
	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une campagne à l'échelle régionale sur les emballages et les produits jetables 	Tous
Déchets d'emballages et produits jetables – langes jetables	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une campagne portant sur les alternatives aux langes jetables 	Accueil de la petite enfance
Déchets d'emballages et produits jetables – déchets liés à l'organisation d'événements	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'actions visant à promouvoir la prévention des déchets lors de l'organisation d'événements 	Organisateur d'événements
Déchets spéciaux des ménages	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une campagne à l'échelle régionale sur les déchets spéciaux en s'appuyant sur les supports (plaquettes/...) existants 	Tous
Déchets de papier	<ul style="list-style-type: none"> Reconduction d'une action visant à diffuser un autocollant « STOP PUB » 	Grand public
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une action de communication sur la liste ROBINSON et les annuaires électroniques 	

b. Actions et supports de communication à destination de publics cibles spécifiques⁵²

Cibles	Type d'actions	Flux de déchets
Elus et agents des administrations	<ul style="list-style-type: none"> • Création et diffusion d'une brochure sur la prévention dans les administrations • Formations (CePeFEDD) 	Les déchets spécifiquement rencontrés dans les administrations (papier, emballages,..)
Enseignants et personnel administratif des écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Création et diffusion d'une brochure sur la prévention dans les écoles • Formations sur la prévention (COREN) 	Flux de déchets spécifiquement rencontrés dans les écoles (emballages, déchets organiques)
	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à la critique des médias (médiathèque) • Diffusion du catalogue « Déchéteque » • Evaluation des animations et constitution d'un répertoire des animations 	Tous
Organisateurs de camps de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des actions de terrain du type de celles déjà menées par IDELUX • Organisation d'un relais avec les fédérations 	Tous

⁵² *Publics visés au point 5.3 des Axes directeurs de prévention.*

c. Processus d'évaluation

✓ L'évaluation des moyens

<u>Au niveau individuel</u>
• Utiliser prioritairement pour chaque action un indicateur portant sur le nombre de personnes touchées
• Pour les actions médias, compléter cet indicateur par un indicateur portant sur le nombre de diffusion dans le média <u>ou</u> sur le nombre de brochures distribuées
• Appliquer cet (ces) indicateur(s) à chaque action menée
• Communiquer à la Région les informations relatives aux actions menées via le formulaire d'évaluation des actions (cf. annexe 5.2).
<u>Au niveau global</u>
• Compiler les informations figurant dans les formulaires d'évaluation
• Analyser ces informations pour en faire ressortir les principales tendances par flux de déchets

✓ L'évaluation des résultats

• Réaliser annuellement une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population en vue de mesurer l'évolution des comportements et attitudes en matière de prévention.
• En fonction des actions menées, compléter cette enquête par d'autres enquêtes/études sur des publics spécifiquement visés et/ou sur des actions particulières mises en œuvre.

5. ANNEXES

5.1. Nomenclature

Liste des produits et flux prioritaires

- FP1 – DECHETS VERTS
 - Jardins et espaces verts
 - Compostage à domicile des déchets verts
 - Déchets verts : autre

- FP2 – DECHETS ORGANIQUES
 - Gaspillage alimentaire
 - Don caritatif d'aliments
 - Compostage à domicile des déchets organiques
 - Déchets de cuisine : autre

-
- FP3 – DECHETS ENCOMBRANTS
 - Dématérialisation
 - Location de produits
 - Achats de produits durables
 - Don de biens réutilisables
 - Achats/ventes de produits de seconde main
 - Réparation de produits
 - Déchets encombrants : autre

- FP4 – DECHETS D'EMBALLAGE & PRODUITS JETABLES
 - Eau de distribution
 - Langes réutilisables
 - Déchets liés à des événements
 - Déchets d'emballages et produits jetables : autre

- FP5 – DECHETS SPECIAUX DES MENAGES
 - Pesticides
 - Produits d'entretien
 - Piles
 - Déchets spéciaux des ménages : autre

- FP6 – DECHETS DE PAPIERS
 - Publicités (toutes-boîtes, liste Robinson)
 - Annuaires
 - Déchets de papier : autre

Liste des actions

- MEDIAS
 - Communication, rédaction des bulletins communaux, périodiques, presse quotidienne, ...
 - Création, impression et diffusion de brochures, flyers
 - Création, impression et diffusion d'affiches, de bâches ou de panneaux
 - Production et diffusion de spots TV ou radio
 - Encarts publicitaires
 - Autres médias – Internet
- FORMATION/EDUCATION
 - Création, réalisation d'outils de formation et d'éducation
 - Acquisition de matériel pédagogique
 - Exécution d'une action de formation/éducation
 - Formations de formateurs
 - Autres formation/éducation
- ANIMATIONS
 - Conférence – débats ou séances d'information, de démonstration
 - Exposition (conception) – Exposition / stand (organisation/animation)
 - Concours, jeux
 - Spectacles, projection de films
 - Distribution de matériel de prévention
 - Appel à projet
 - Pose d'étiquettes « achats futés » dans les magasins
 - Autres animations
- PLAN DE PREVENTIION SOUS-REGIONAUX (COMMUNES, ...)
 - Groupe de travail
 - Elaboration et suivi d'un plan
 - Autres
- ACTION PILOTE
 - Soutien promotionnel à la prévention par équipements, octroi de primes
 - Autres
- AMELIORATION DES CONNAISSANCES
 - Constitution et entretien d'une base documentaire
 - Diffusion de documents et d'information
 - Production et diffusion d'enquêtes, d'études et de synthèses documentaires
 - Autres
- CONSTITUTION ET ACTION VOLONTAIRES SUR NORMES PRODUITS
- MISES EN PLACE DE RESEAUX, CONTRATS ET INFRASTRUCTURES
- PLANS DE PREVENTION SECTEUR PRIVE

Liste des cibles

- CITOYENS
 - Jeunes (hors école)
 - Ménages/familles
 - Maîtres compositeurs
 - Autres

- SERVICES PUBLICS
 - Ecoles
 - Administrations
 - Autres services publics

- ONG/ASBL
 - Mouvements de jeunesse
 - Stages/plaines de jeux
 - Clubs sportifs
 - Autres

- ENTREPRISES SECTEUR TERTIAIRE
 - Commerces (Super- et hypermarchés, détail)
 - Professionnels du jardin
 - HORECA
 - Services aux entreprises
 - Campings
 - Hôpitaux, MRS
 - Organismes de festival
 - Autres

- ENTREPRISES SECTEURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- AUTRES

5.2. Formulaire d'évaluation des actions de prévention

I. L'action

1. Promoteur de l'action : nom de la commune / intercommunale :

2. Année :

2.1 Dates – période de réalisation de l'action : du/...../20... au/...../20.....

3. Nom de l'action⁵³ :

4. Description et objectifs visés par l'action⁵⁴:

.....
.....
.....

5. Flux de déchets

- Action centrée sur un flux de déchets prioritaire et maximum un flux secondaire⁵⁵
- Action transversale de prévention⁵⁶

S'il s'agit d'une action centrée sur un flux de déchets prioritaire et maximum un flux secondaire

- Flux prioritaire concerné par l'action⁵⁷ :
- Produits visés spécifiquement⁵⁸ :
- Autre flux prioritaire concerné par l'action⁵⁹ :
- Produits visés spécifiquement :

⁵³ Il s'agit du nom donné à l'action par l'opérateur.

⁵⁴ Se référer si nécessaire à l'annexe avertissement extrait de rôle remise pour le coût vérité.

⁵⁵ Cocher la case correspondant à l'action menée

⁵⁶ Il s'agit d'action visant plus de flux de déchets.

⁵⁷ Indiquer ici le flux prépondérant concerné par l'action en se référant à la nomenclature.

⁵⁸ Dans l'hypothèse où l'action vise un produit cité explicitement dans les axes directeurs, mentionnez le (les) produit(s) en se référant à la nomenclature.

⁵⁹ Dans l'hypothèse où l'action concerne également un deuxième flux considéré comme secondaire (par rapport au flux prioritaire, le mentionner ici)

